



**HAL**  
open science

**“ Ordres religieux-militaires, seigneurs croisés et nouvelles élites laïques de Romanie et de Morée : premières alliances et rivalités (1204-1212) ”**

Marie-Anna Chevalier

► **To cite this version:**

Marie-Anna Chevalier. “ Ordres religieux-militaires, seigneurs croisés et nouvelles élites laïques de Romanie et de Morée : premières alliances et rivalités (1204-1212) ”. *Élites chrétiennes et formes du pouvoir en Méditerranée centrale et orientale (XIIIe-XVe siècles)*, 2017. hal-03368420

**HAL Id: hal-03368420**

**<https://hal.science/hal-03368420>**

Submitted on 6 Oct 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**Pour citer cet article :** Marie-Anna Chevalier, « Ordres religieux-militaires, seigneurs croisés et nouvelles élites laïques de Romanie et de Morée : premières alliances et rivalités (1204-1212) », dans M.-A. Chevalier et I. Ortega (dir.), *Élites chrétiennes et formes du pouvoir en Méditerranée centrale et orientale (XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles)*, Paris, Garnier Classiques, 2017, p. 139-176.

## **Ordres religieux-militaires, seigneurs croisés et nouvelles élites laïques de Romanie et de Morée : premières alliances et rivalités (1204-1212)**

**Marie-Anna Chevalier**  
**Université Paul-Valéry Montpellier 3**  
**Centre d'Études médiévales de Montpellier (CEMM)**

L'établissement des ordres religieux-militaires dans l'Empire latin de Constantinople et dans la Grèce franque reste mal ou peu connu du fait que cette question fut trop souvent écartée ou survolée par la plupart des historiens contemporains qui, à quelques exceptions près<sup>1</sup>, arguèrent du manque de sources sur le sujet, surtout pour le XIII<sup>e</sup> siècle, en raison de la concentration des effectifs et des activités des ordres dans les États francs de Terre sainte jusqu'à la chute d'Acre en 1291.

La relation des ordres religieux-militaires avec les élites de Romanie et de Morée s'intègre dans le contexte bien particulier de la création de l'Empire latin de Constantinople qui permit l'émergence d'une nouvelle classe dominante en Méditerranée orientale. À l'issue de la *Partitio terrarum imperii Romanie*, établie en mars 1204, les vestiges de l'Empire byzantin furent répartis entre les principaux chefs croisés et les Vénitiens, tandis qu'une nouvelle hiérarchie ecclésiastique fut mise en place par le pape Innocent III.

En commençant l'examen des sources relatives à l'implication des ordres militaires en Romanie et en Morée, et à la relation de ces institutions avec les nouvelles élites conquérantes de ces territoires, plusieurs questions ont surgi. Étant donné l'absence de mention des ordres militaires dans les principaux récits sur la Quatrième Croisade, comme ceux sur *La conquête de Constantinople* de Geoffroy de Villehardouin, et de Robert de Clari, ou encore sur les débuts de l'Empire latin de Constantinople, tels que l'*Histoire de l'empereur Henri de Constantinople* de Henri de Valenciennes, il était légitime de se demander si les membres du Temple, de l'Hôpital et de l'ordre teutonique avaient bien participé à cette entreprise et s'ils entretenaient de quelconques rapports avec les croisés. Par ailleurs, si ce lien entre les ordres et les croisés était avéré, il s'agit de s'interroger sur la ou les catégorie(s) de croisés concernés : de quelle origine géographique et de quelle partie de la noblesse étaient-ils issus ? Existait-il des réseaux relationnels induits par la provenance des combattants et des templiers installés dans des commanderies voisines souvent bénéficiaires de leurs largesses ?

L'analyse de la correspondance d'Innocent III et des actes issus de plusieurs cartulaires des ordres dans le royaume de France, s'est avérée plus fructueuse que nous ne l'avions espéré. Il est apparu qu'il existait plus d'une trentaine de lettres pontificales démontrant la présence bien établie des ordres religieux-militaires dans l'Empire latin et en Morée dans les dix premières années de

---

<sup>1</sup> Parmi les rares travaux des historiens s'étant intéressés à la question, nous pouvons signaler l'article de Peter Lock, « The Military orders in Mainland Greece », *The Military Orders: Fighting for the Faith and Caring for the Sick*, dir. Malcolm Barber, Aldershot, Variorum, 1994, p. 333-339 (repris intégralement dans Peter Lock, *The Franks and the Aegean 1204-1500*, Londres, New-York, Longman, 1995) ; celui de Helen Nicholson, « The Motivations of the Hospitallers and Templars in their Involvement in the Fourth Crusade and its Aftermath », (Hill Monastic Manuscript Library Malta Study Center Lecture, 2003) online publication at: <http://www.hmml.org/centers/malta/publications/lecture3.html> ; et celui de Elena Bellomo, « Templari, Oriente e Crociata: percorsi di ricerca in Italia settentrionale », *Freires, Guerreiros, Cavaleiros. Actas do VI Encontro sobre Ordens Militares* (Palmela, 10-14 março 2010), dir. Isabel Cristina Ferreira Fernandes, Palmela, GEsOS / Município de Palmela, 2012, II, p. 799-822.

l'existence de ces États, ce qui nous permet d'entrevoir leurs relations avec les élites émergeant localement. C'est à ces rapports entre nouveaux venus — croisés, institutions, souverains et seigneurs — en terre de langue grecque, que nous allons nous intéresser.

Nous allons envisager ici les rapports des ordres avec les croisés et les élites laïques dans la première décennie qui suivit la prise de Constantinople par les Latins, en essayant de discerner et de comprendre les enjeux qui conduisirent à l'établissement de liens de confiance et d'alliances, avant le renversement de la principale d'entre elles, ou encore à des rivalités pour des motifs aussi variés que la situation politique, la convoitise foncière et territoriale ou encore la perception de droits. Le pape demeura un acteur essentiel de ces relations, en particulier de celles qui furent conflictuelles, en tentant d'intervenir par ses injonctions et la délégation de représentants.

## **I- La relation précoce des ordres et des croisés : le signe d'une participation des ordres à la Quatrième Croisade ?**

Malgré le silence des sources narratives, les actes de la pratique révèlent l'existence d'une relation ancienne, intime et profonde avec les ordres pour un certain nombre de seigneurs croisés.

### **La générosité des croisés envers les ordres avant, pendant et après la croisade**

Dans la décennie qui précéda la croisade, cette libéralité se manifesta sur les terres d'origine des seigneurs de manière assez traditionnelle. Les donations au profit des templiers et des hospitaliers étaient révélatrices de l'état d'esprit du futur croisé, mû par sa volonté d'accomplir une démarche pieuse en réalisant un don au profit d'une institution religieuse, en y ajoutant toutefois une connotation particulière puisque ce don permettait à l'ordre militaire ainsi favorisé d'accroître son patrimoine et ses ressources sur lesquels étaient prélevées les *responsiones* permettant de contribuer au financement de son œuvre en Orient. Ainsi, ce geste du seigneur témoignait déjà de son intérêt pour la croisade et les actions menées par les ordres en Terre sainte et, de manière générale, en Méditerranée orientale. Après avoir soutenu matériellement ces institutions, certains donateurs allèrent plus loin dans leur engagement et prirent la croix lors de la Quatrième Croisade. Renaud de Montmirail, après avoir doté les templiers d'Avrillé dans la forêt de Montmirail en 1199, s'engagea dans la croisade où, après la prise de Zara, il décida de rejoindre la Syrie avant de gagner Constantinople à la nouvelle du couronnement de Baudouin<sup>2</sup>. Quelques prestigieux croisés se signalèrent en effectuant des donations à l'égard de l'ordre du Temple avant leur départ, ainsi les comtes Louis de Blois, dès 1192, et Étienne du Perche, vers 1200<sup>3</sup>. D'autres encore donnèrent leur accord ou furent témoins de tels actes, comme le futur prince de Morée, Geoffroy de Villhardouin, mais aussi Gervais de Châteauneuf, Gautier de Godonville ou encore Renaud de Montmirail, déjà cité (Cf. annexe 1 : « Tableau des donations des croisés en faveur des ordres religieux-militaires dans leur région d'origine »). Évidemment, ces concessions en faveur des ordres pouvaient aussi, dans le cas de quelques seigneurs, révéler la mise en gage de leurs terres afin de trouver les moyens de financer leur expédition.

L'attachement de certains nobles croisés aux ordres militaires s'est également manifesté pendant le déroulement même de la Quatrième Croisade. Quelques croisés décidèrent de doter des commanderies de leur région d'origine alors qu'ils se trouvaient à Zara, en Syrie ou à Constantinople. Nous avons également le cas de participants à la Troisième Croisade qui, comme Yves de Vieux-Pont, firent des donations dans leur seigneurie occidentale à l'ordre du Temple depuis le siège d'Acre

<sup>2</sup> Jean Longnon, *Les Compagnons de Villehardouin. Recherches sur les croisés de la quatrième croisade*, Genève, Librairie Droz, 1978, p. 114-115.

<sup>3</sup> Charles Métais, *Les Templiers en Eure-et-Loir : histoire et cartulaire*, Chartres, 1902 (réimpression Kessinger Legacy Reprints), p. 26-27, n° 20, p. 31-32, n° 24, p. 42-43, n° 34.

en 1191, avant de participer quelques années plus tard à la Quatrième Croisade, ce que fit Yves dans la suite du comte Louis de Chartres<sup>4</sup>.

Ces actes étaient parfois motivés par la prise de conscience de l'imminence de leur propre fin et la volonté d'assurer le salut de leur âme. Telle fut la démarche de Raoul Mahons qui trouva la mort devant les murs de Constantinople en 1203, après avoir réalisé une donation en faveur des templiers le 1<sup>er</sup> septembre<sup>5</sup>. Le poète Guillaume de Ferrières, également vidame de Chartres, céda, quant à lui, un muid de blé sur son grenier de Generville aux templiers alors qu'il se trouvait à Acre, en 1203-1204 ; puis, après avoir rejoint Constantinople en avril 1204, sentant sa fin approcher, il augmenta sa dotation initiale d'un second muid de blé et se fit recevoir comme *confrater* de l'ordre militaire : *Predicti etiam fratres me in confratrem Templi receperunt, necnon et bonorum domus atque orationum participem me fecerunt*<sup>6</sup>.

Étant donné les circonstances lors desquelles ces actes furent réalisés, il nous paraît opportun de nous demander si des membres des commanderies voisines des terres de ces seigneurs ne les avaient pas accompagnés et soutenus dans leur périple. Une telle démarche serait tout à fait plausible et permettrait de comprendre, outre l'impérieuse nécessité du donateur d'obtenir le salut, les raisons pour lesquelles ces établissements si lointains bénéficièrent de ces donations au beau milieu des opérations des croisés.

Une autre circonstance de rapprochement significatif entre les barons croisés et les ordres, directement induite par la croisade, bien que postérieure aux événements de 1204, apparaît à la lecture des chartes de donation : il s'agit du cas des seigneurs emprisonnés par les musulmans pendant leurs expéditions de 1203-1204 et libérés plusieurs années après grâce à l'intervention des maîtres des ordres. Cette situation apparaît de manière assez saisissante lorsqu'en janvier 1207, une série d'actes furent émis en faveur de l'Hôpital. Jean de Villers, seigneur de Honnecourt, Godefroy de Guise, seigneur de Sains, Barthélémy de Mézières et Bernard du Plessier, rachetés par les frères en Syrie<sup>7</sup>, leur offrirent, en présence du patriarche de Jérusalem et de l'archevêque de Césarée, moulins et muids de céréales dans leurs seigneuries françaises — concessions respectées et perpétuées ensuite par leurs épouses et descendants reconnaissants. Ils s'engagèrent en outre à n'intégrer aucun autre ordre que celui de l'Hôpital<sup>8</sup>. Cas plus exceptionnel encore parce que beaucoup plus tardif, Renaud II, comte de Dampierre et châtelain de Vitry, qui participa à la Quatrième Croisade, et avait réalisé un don au bénéfice des templiers de Vitry dès 1191, fut pris dans la même embuscade en Syrie, mais resta, quant à lui, enfermé trente années dans les geôles musulmanes. Il dut également sa libération aux hospitaliers qui payèrent sa rançon en 1233. En remerciements, il leur conféra sa maison de Hautecour le 2 mars. Il mourut dès l'année suivante, année lors de laquelle son fils Anseau fit lui aussi un don à l'ordre de l'Hôpital pour lui exprimer sa reconnaissance pour la délivrance de son père<sup>9</sup>.

## Les enjeux de l'engagement diplomatique et militaire des ordres pour l'Empire

<sup>4</sup> Yves de Vieux-Pont donna aux templiers 100 sous sur le péage de Courville, et un bourgeois du nom de Robert Enout, cf. Ch. Métais, *Templiers ...*, *op. cit.*, p. 24-25, n° 18.

<sup>5</sup> *Cartulaire de la commanderie des templiers de Sommereux*, éd. Auguste de Loisne, Paris, É. Champion, 1924, p. 65, n° 48 ; J. Longnon, *Compagnons...*, *op. cit.*, p. 110-111.

<sup>6</sup> Ch. Métais, *Templiers ...*, *op. cit.*, p. 50-51, n° 41.

<sup>7</sup> Selon Geoffroy de Villehardouin (*La conquête de Constantinople*, éd. Jean Dufournet, Paris, GF Flammarion, 2004, p. 160, § 230-231), quatre-vingt chevaliers avaient laissé le gros de la croisade après l'expédition à Zara pour se rendre en Terre sainte, où ils ont souhaité se mettre au service de Bohémond IV de Tripoli dans sa guerre contre Raymond-Rubèn et son grand-oncle, qui défendait ses droits sur la couronne d'Antioche, le roi d'Arménie Lewon I<sup>er</sup>. En chemin, ils furent pris dans une embuscade et les rescapés furent retenus en captivité par le sultan d'Alep.

<sup>8</sup> *Cartulaire des Hospitaliers d'Éterpigny*, Bibl. nat., n.a. lat. 927, fol. 18 v°-22 v°, 24v°-26, 28 v°-29, 54 v°-55, 57-58, 101 v°-102, 105 v°-106, 111-114 ; J. Longnon, *Compagnons...*, *op. cit.*, p. 127, 131.

<sup>9</sup> *Conquête de Constantinople*, éd. cit., p. 160, § 230-231 ; J. Longnon, *Compagnons...*, *op. cit.*, p. 60-63.

L'ordre du Temple est l'ordre militaire pour lequel nous avons la meilleure visibilité pour ce qui concerne ses relations avec les principales élites laïques au moment de l'instauration d'un pouvoir latin sur les terres conquises aux Byzantins. Dès les premiers mois et années qui suivirent la Quatrième Croisade, nous pouvons établir des liens directs et indirects entre les templiers et les deux premiers empereurs de Constantinople, Baudouin de Flandre et son frère Henri de Hainaut, mais également avec les deux autres plus puissants personnages de la croisade et de ces nouveaux États : le roi de Thessalonique Boniface de Montferrat et le doge de Venise Enrico Dandolo.

Deux lettres précoces, puisque datées de novembre 1204, démontrent la proximité des templiers avec le premier empereur latin. Elles signalent la mission du commandeur de l'ordre du Temple en Lombardie, un certain Barozio (*Barrochium*) — personnage auquel Elena Bellomo s'est particulièrement intéressée<sup>10</sup> —, entre Constantinople et Rome, ainsi que son ambassade auprès du pape Innocent III pour le compte de l'empereur Baudouin.

La première de ces lettres, qui émanait d'Innocent III lui-même, était adressée au podestat et au peuple de Gênes, pour se plaindre de l'attitude de deux de leurs concitoyens, Enrico Belamuto et Guglielmo Porcoqui, qui avaient capturé un navire transportant une ambassade et de riches présents envoyés par l'empereur Baudouin et qui lui étaient destinés dans le port de Modon, en Morée. Il leur demandait la restitution de ces biens sous peine d'excommunier les coupables et leurs complices et de jeter l'interdit sur la ville de Gênes. Le pape indiquait que le templier Barozio était chargé d'escorter cette cargaison qui comptait deux précieuses icônes qui appartenaient à l'ordre du Temple<sup>11</sup>, un gros rubis d'une valeur de mille marcs d'argent, des pièces de velours, divers objets — cultuels et autres — en métaux précieux, deux croix en or, presque deux cents pierres précieuses (topazes, émeraudes et rubis) ainsi que des pièces de monnaie<sup>12</sup>. La valeur de l'ensemble de ces objets, probablement « prélevés » dans les églises et les palais de Constantinople, bien qu'il soit précisé que certains d'entre eux avaient été achetés, devait être exceptionnelle.

Malgré ce premier échec, le templier Barozio parvint à gagner Rome et à transmettre plusieurs lettres de Baudouin de Flandre au pape. Innocent III se fit l'écho de cette ambassade dans sa réponse à l'empereur, datée du 7 novembre 1204. Le commandeur lombard parut avoir particulièrement réussi sa mission puisque le souverain pontife accorda sa « protection spéciale » sur la terre et les hommes de Baudouin et appela l'ensemble des prélats, des chefs laïcs et de la population à les soutenir et les défendre. Innocent III décida, en outre, d'octroyer la rémission des péchés et les indulgences à ceux qui rejoindraient son armée pour défendre l'Empire de Constantinople et l'aider à porter secours à la Terre sainte. Le pape évoqua aussi à cette occasion un autre aspect de cette conquête qui lui était cher : la transformation du royaume grec en un royaume catholique<sup>13</sup>.

Ces documents témoignent de la grande confiance accordée par l'empereur de Constantinople au commandeur de Lombardie et ce, à plusieurs titres : d'une part, sur un plan strictement matériel, la valeur inestimable des objets offerts au pape nécessitait de choisir une personne à l'honnêteté irréprochable pour les escorter et, d'autre part, la mission diplomatique de Barozio s'avérait en elle-même délicate puisqu'Innocent III avait fermement condamné la prise de Zara par les croisés et excommunié les Vénitiens, très impliqués dans la conquête de Constantinople, pour leur rôle dans le

<sup>10</sup> Son parcours a été décrit par Elena Bellomo, dans *The Templar Order in North-west Italy (1142- c.1330)*, Leiden, Boston, Brill, 2008, p. 92-93 ; mais surtout, de manière très détaillée, dans son article : « Templari... », art. cit., p. 803-813.

<sup>11</sup> « Deux icônes, l'une ayant trois marcs d'or et l'autre dix marcs d'argent, avec du bois de la croix vivifiante et de nombreuses pierres précieuses. »

<sup>12</sup> *Die register Innocenz' III*, éd. Othmar Hageneder, Rome-Vienne, Publications de l'Institut autrichien à Rome, Académie des sciences d'Autriche, 1964s., vol. 7, p. 234-236, n° 147 (Rome, Saint-Pierre, 4 novembre 1204). Étonnamment, Benjamin Hendrickx ne mentionne pas le rôle d'ambassadeur de Barozio alors qu'il évoque les principaux diplomates mandatés par les empereurs latins de Constantinople et les pouvoirs qui leur ont été confiés, dans son article : « Les institutions de l'empire latin de Constantinople : la diplomatie », *Acta classica. Verhandeling van die Klassieke Vereniging van Suid-Afrika*, 17/1974, p. 105-119.

<sup>13</sup> *Die register Innocenz' III...*, éd. cit., vol. 7, p. 262-263, n° 153.

détournement de l'expédition initialement programmée en direction du Proche-Orient. Baudouin devait donc mandater un habile négociateur pour défendre sa cause auprès du souverain pontife et obtenir, non seulement sa bénédiction et sa protection sur son nouvel État, mais aussi son aide pour attirer de nouveaux combattants pour défendre l'Empire. En cela, l'ambassade de Barozio a pleinement abouti.

Le lien étroit établi entre Baudouin de Constantinople et Barozio, de même que la date précoce de l'ambassade de ce dernier à Rome (entre avril et novembre 1204), soulèvent la question de la participation des templiers, et en particulier de ceux de Lombardie, à la Quatrième Croisade et aux combats qui ont mené à la prise de Constantinople. Les sources narratives ne nous renseignent pas à ce sujet, leurs auteurs ayant peut-être souhaité mettre surtout en avant leurs compagnons de route et les personnages qui se sont ensuite partagé l'Empire et ont gouverné royaume, principauté et fiefs.

Une autre lettre, datée du 5 juin 1205, écrite par Henri, frère de l'empereur Baudouin et régent (*moderator imperii*<sup>14</sup>) pendant la captivité de celui-ci, vient soutenir l'hypothèse d'une participation des ordres religieux-militaires dans les opérations menées par les nouveaux seigneurs de l'Empire. Dans son récit de la bataille d'Andrinople à Innocent III, Henri décrit les circonstances de la terrible défaite des Latins contre les Bulgares dirigés par Kalojan, le 14 avril de la même année. Il fit part au pape de sa vive inquiétude à la nouvelle de l'unification des forces des ennemis de l'Empire contre celui-ci et lui demanda des renforts militaires. Dans son imploration, il essaya d'atteindre le pape en usant d'arguments auxquels celui-ci était particulièrement sensible, il dit travailler à restaurer l'unité de l'Église et à secourir la Terre sainte. C'est dans ce contexte qu'il évoqua les chrétiens vivant en Orient et ajouta : « principalement (*precipue*) les vénérables frères de la milice du Temple et de l'Hôpital, qui sont avec nous<sup>15</sup>. » Bien qu'il n'ait pas expressément mentionné la présence des ordres militaires à la bataille d'Andrinople, cette dernière phrase nous laisse supposer que les frères devaient participer à la défense de l'Empire et aux expéditions menées par ses dirigeants. Peut-être les membres des ordres l'ont-ils également aidé face aux révoltes des Grecs dont il est également question dans cette lettre.

Ainsi, les indices laissés dans la correspondance d'Innocent III<sup>16</sup>, auxquels nous ajoutons les actes des seigneurs croisés réalisés au profit des ordres religieux-militaires pendant le déroulement de la croisade, convergent et concourent en faveur de leur participation à cet événement majeur<sup>17</sup>. Les donations aux frères pendant le siège et la prise de Constantinople, l'implication diplomatique de Barozio dès l'élection de Baudouin semblent être concomitantes de l'engagement militaire de ces institutions, signalée par le régent Henri de Hainaut l'année suivante.

Ce vraisemblable combat côte-à-côte et l'investissement des ordres à tous les niveaux suscita un sentiment d'estime et de solidarité à leur égard qui allait leur permettre de bénéficier d'intéressantes donations dans les États en formation.

## II- L'apparition de réseaux relationnels avec les pouvoirs laïcs

<sup>14</sup> Pour Filip Van Tricht (*The Latin renovatio of Byzantium: the Empire of Constantinople, 1204-1228*, trad. Peter Longbottom, Leiden, Boston, Brill, 2011, p. 273), ce titre de *moderator* que Henri se donne est l'équivalent latin des termes grecs d'*autokrator* ou de *despote*. Pour Benjamin Hendrickx (« Les institutions de l'empire latin de Constantinople (1204-1261) : le pouvoir impérial (l'empereur, l'impératrice, les régents) », *Byzantina*, 6/1974, p. 146), il s'agit d'un moyen pour le régent de montrer qu'il exerce la plénitude du pouvoir.

<sup>15</sup> *Die register Innocenz' III...*, éd. cit., vol. 8, p. 239-243, n° 132 (131).

<sup>16</sup> Seuls les premiers indices émanant de la correspondance du pape ont été également signalés par Peter Lock (« Military... », art. cit., p. 334), Helen Nicholson (« Motivations... », art. cit.), et Elena Bellomo (« Templari... », art. cit., p. 819), mais pas les autres éléments, issus des seigneurs participant à la croisade, que nous avons pu relever.

<sup>17</sup> Déjà, en août 1198, le pape Innocent III prônait la participation de membres du Temple et de l'Hôpital aux prêches des évêques et archevêques diffusant son appel à la croisade en Europe occidentale (cf. Alfred J. Andrea, *Contemporary Sources for the Fourth Crusade*, Leiden, Brill, 2000, éd. révisée, 2008, p. 9-19). Peu après il mandata les ordres pour escorter une cargaison de vivres vers la Terre sainte, où la ville de Tyr venait d'être dévastée par un tremblement de terre (*Gesta Innocentii PP. III*, ab auctore anonymo, *Patrologia Latina*, éd. Jean-Paul Migne, Series secunda, Petit-Montrouge, Apud Garnier fratres, 1855, t. 214, col. lxxxix-xc, § xlvi ; trad. *The Deeds of Pope Innocent III*, trad. James M. Powell, Washington, D. C., The Catholic University of America Press, 2004, p. 61-63).

De véritables réseaux relationnels furent instaurés entre chefs et seigneurs croisés, d'une part, et ordres militaires, d'autre part. Leur concrétisation — en partie perceptible à travers les donations et l'apparition d'un maillage des territoires de conquête par quelques possessions des ordres — naquit de la proximité de certains croisés, plus ou moins prestigieux, de ces institutions.

Comme dans toutes les croisades, des contingents armés venus de différentes régions d'Europe occidentale se formèrent lors de la Quatrième. Au sein de chacun d'entre eux, certains combattants nouèrent des relations plus étroites avec les ordres. L'origine géographique et sociale ainsi que la place, dans la nouvelle hiérarchie de l'Empire latin, des donateurs, mais aussi des témoins et des garants des actes qui concernaient les ordres militaires eurent toute leur importance dans la création de ces réseaux.

### Les croisés du nord de la France

L'élan de la croisade s'étant formé dans le nord de la France et plus précisément en Champagne, à Écry-sur-Aisne, à l'occasion d'un tournoi<sup>18</sup>, c'est tout naturellement dans ces régions septentrionales que nous trouvons les plus anciens contacts entre les croisés et les ordres militaires. L'autre paramètre important ayant permis de favoriser ces rencontres était la forte implantation des ordres dans le quart nord-est de la France. La surreprésentation des frères de ces régions au sein du Temple et de l'Hôpital fut bien mise en exergue par Jean Richard<sup>19</sup>.

Ainsi parmi les chevaliers et seigneurs croisés ayant doté les templiers, plusieurs illustres champenois se signalèrent, tels que Milon de Bréban, bouteiller de l'Empire (*Romanorum buticularius*) et conseiller de Baudouin de Constantinople<sup>20</sup>, et son fils cadet Jean, qui accomplirent des donations dans les forêts de leur domaine de Provins vraisemblablement depuis l'Empire latin de Constantinople en 1216 (cf. annexe 1). Ces concessions réalisées au profit du Temple furent contestées en juin 1243 par un autre membre de la famille qui se ravisa ensuite<sup>21</sup>.

En 1212, Milon fut chargé par le pape de faire respecter l'accord conclu entre les hospitaliers et l'évêque de Gardiki grâce à l'intervention de l'archevêque de Philippes. À ses côtés, comme garant de l'acte, figurait aussi le flamand Conon de Béthune et le célèbre Geoffroy de Villehardouin, maréchal de Champagne et de Roumanie, et historien de la croisade<sup>22</sup>.

Dès l'époque des préparatifs de la Quatrième Croisade, vers 1200, Milon et Conon avaient participé, avec d'autres seigneurs<sup>23</sup>, ainsi que des dignitaires ecclésiastiques occidentaux assistés d'un membre de l'Hôpital et d'un frère du Temple, à un conseil voulu par le pape afin de collecter des

<sup>18</sup> Aujourd'hui Asfeld, près de Reethel.

<sup>19</sup> Jean Richard, « Les Templiers et les Hospitaliers en Bourgogne et en Champagne méridionale (XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles) », *Die geistlichen Ritterorden Europas*, dir. Josef Fleckenstein et Manfred Hellmann, Sigmaringen, J. Thorbecke, 1980, p. 235, 236, 238. Cet historien a par ailleurs indiqué que les templiers étaient davantage représentés au nord de ces régions et, les hospitaliers, au sud. Sur les effectifs des troupes franques lors de la Quatrième Croisade, il faut également se référer aux hypothèses de calculs de Benjamin Hendrickx, « À propos du nombre des troupes de la Quatrième croisade et de l'empereur Baudouin I. », *Byzantina*, 3/1971, p. 29-41.

<sup>20</sup> Milon II de Bréban était le fils du maréchal de Champagne Milon I<sup>er</sup>. Il négocia le transport des troupes croisées auprès des Vénitiens aux côtés de Geoffroy de Villehardouin et joua un rôle actif pendant la Quatrième Croisade, cf. J. Longnon, *Compagnons...*, *op. cit.*, p. 48-57.

<sup>21</sup> *Patrologiae cursus completus, sive Bibliotheca universalis, integra, uniformis, commoda, oeconomica, omnium SS. Patrum, Doctorum scriptorumque ecclesiasticorum qui ab aevo apostolico ad Innocentii III tempora floruerunt*, éd. Jacques-Paul Migne, Series secunda, t. 214-217, Petit-Montrouge, Apud Garnier fratres, 1855, t. 216, col. 910-913, n° 115 ; Victor Carrière, *Histoire et cartulaire des templiers de Provins, avec une introduction sur les débuts du Temple en France*, Paris, Librairie ancienne Honoré Champion, 1919, p. 42-43, n° 2, p. 119-120, n° 112.

<sup>22</sup> *Patrologiae Innocentii III...*, éd. cit., t. 216, col. 910-913, n° 115 ; Jean Longnon, *Recherches sur la vie de Geoffroy de Villehardouin, suivies du catalogue des actes de Villehardouin*, Paris, H. et E. Champion, 1939 (Bibliothèque de l'École des Hautes-Études, fasc. 276), p. 100-101 et 212, n° 103.

<sup>23</sup> Parmi eux se trouvaient Matthieu de Lallio et Gauthier de Guyonville.

sommes d'argent (au moins un quarantième des rentes et revenus) pour les distribuer ensuite aux chevaliers et autres combattants qui prenaient la croix et s'engageaient à consacrer au moins une année à la défense de la Terre sainte<sup>24</sup>.

Geoffroy de Villehardouin<sup>25</sup>, neveu et homonyme du maréchal, établit, semble-t-il, des rapports beaucoup plus étroits que son oncle avec les ordres militaires. Pendant son règne sur la principauté de Morée (à partir de 1209-1210), il confirma les quatre fiefs donnés dans son État au Temple, à l'Hôpital et à l'ordre teutonique par son prédécesseur et ami, Guillaume de Champlitte, surnommé le Champenois<sup>26</sup>. Dès 1201, selon Jean Longnon, c'est probablement lui qui figurait parmi les témoins de la donation de Vilain d'Aulnay en faveur du Temple<sup>27</sup> et, lors de la querelle de Gardiki dont nous avons parlé précédemment, le 25 mai 1212, Innocent III s'adressa au prince Geoffroy pour lui demander de protéger l'évêque de Gardiki contre les hospitaliers<sup>28</sup>.

Parmi les vassaux du prince d'Achaïe, Guillaume de Résie confia aux templiers le casal de Pasalan (apparemment non identifié) et ses appartenances, tandis que Hugues de Besançon leur remit le casal de Paliapolis, sur lequel fut ensuite érigé un château<sup>29</sup>. Il s'agissait probablement de Palaïopolis d'Élide, cité dans le *Libro de los fechos*, près duquel les hospitaliers reçurent le village de Picotin un siècle plus tard<sup>30</sup>. Ces casaux étaient situés dans les environs d'Andreville, capitale de la principauté franque. Les donations de ces Bourguignons d'origine, réalisées, selon le pape, par « pieuse dévotion », furent confirmées par Geoffroy de Villehardouin.

D'autres chefs croisés venus du nord du royaume de France démontrèrent par leurs actes leur proximité avec les ordres, ainsi Louis, comte de Blois et de Chartrain, émit plusieurs chartes au profit des templiers, et son épouse, Catherine, poursuivit son œuvre après son départ pour la croisade en réalisant deux donations le 4 juin 1202 et en notifiant plusieurs autres réalisées par ses sujets<sup>31</sup>. À Constantinople même, le comte Louis fit rédiger par son propre chancelier, Thibaut, le testament de son vassal, Raoul Mahons, en faveur des templiers, le 1<sup>er</sup> septembre 1203 devant huit témoins<sup>32</sup> (cf. annexe 1 et annexe 2 : « Tableau des croisés témoins de donations en faveur de l'ordre du Temple dans leurs régions d'origine »). Avant son départ pour la croisade, Étienne, frère du comte Geoffroy du Perche, donna aux templiers des maisons à Arponnel et cent arpents de terre dans la forêt de Gatines. Le détenteur du duché virtuel de Philadelphie trouva la mort comme beaucoup d'autres à la bataille d'Andrinople contre les Bulgares et les Comans de Kalojan le 14 avril 1205<sup>33</sup>.

Parmi les croisés moins prestigieux du nord de la France, Robert de Frouville, originaire du comté de Blois fit don à l'ordre du Temple de trois muids de blé à prélever sur un moulin de la

<sup>24</sup> *Gesta Innocentii III...*, *op. cit.*, col. cxxxiii-cxxxiv, § lxxxiv ; *Deeds...*, *op. cit.*, trad. J. Powell, p. 133-139.

<sup>25</sup> Geoffroy était le fils du frère aîné du maréchal, Jean, seigneur de Villehardouin et de Brandonvillers.

<sup>26</sup> *Le Livre de la conquête de la princée de l'Amorée, Chronique de Morée (1204-1305)*, éd. Jean Longnon, Paris, Librairie Renouard, 1911 (chronique française), p. 40-41, § 121 ; *Crusaders as conquerors. The Chronicle of Morea*, trad. angl. Harold E. Lurier, New York-Londres, Columbia University Press, 1964, p. 127 (chronique grecque) ; *Chronique de Morée*, éd. et trad. fr. René Bouchet, Paris, Les Belles lettres, 2005 (chronique grecque), p. 102.

<sup>27</sup> J. Longnon, *Recherches...*, *op. cit.*, p. 28-30 et 186, n° 66.

<sup>28</sup> *Patrologiae Innocentii III...*, éd. cit., t. 216, col. 595, n° 71.

<sup>29</sup> *Patrologiae Innocentii III...*, éd. cit., t. 216, col. 329, n° 148-149 ; voir aussi Antoine Bon, *La Morée franque. Recherches historiques, topographiques et archéologiques sur la principauté d'Achaïe (1205-1430)*, Paris, E. de Boccard, 1969, p. 71, 100.

<sup>30</sup> *Libro de los fechos et conquistas del principado de la Morea*, éd. Alfred Morel-Fatio, Genève, Imprimerie Jules-Guil-laume Fick, 1885, p. 129, § 588 ; A. Bon, *Morée ...*, *op. cit.*, p. 100.

<sup>31</sup> Ch. Métais, *Templiers ...*, *op. cit.*, p. 26-27, n° 20, p. 31-32, n° 24 ; *Cartulaire Sommereux...*, éd. cit., p. 66-67, n° 49, p. 67, n° 50, p. 77, n° 60 ; J. Longnon, *Compagnons...*, *op. cit.*, p. 80.

<sup>32</sup> P. du Cardonnay, son chapelain ; Eudes de Vaux (*O. de Vallibus*), chevalier ; Guillaume de Sains, chevalier ; Renaud de Béronne (qui partit à la croisade en 1201) ; P. Canivet, son sergent ; Jean de Noirémont et Firmin, son sergent, cf. *Cartulaire Sommereux...*, éd. cit., p. 65, n° 48 ; J. Longnon, *Compagnons...*, *op. cit.*, p. 82, 98-99, 110-111.

<sup>33</sup> Ch. Métais, *Templiers ...*, *op. cit.*, p. 42-43, n° 34.



seigneurie d'Alluyes en 1203, soit lorsqu'il se trouva à Zara soit lorsqu'il sembla avoir pris la décision de suivre Renaud de Montmirail, avec ses frères Jean et Pierre, en Terre sainte. La liste des témoins de cet acte et de son approbation par le même Renaud de Montmirail est impressionnante, puisqu'elle livre les noms de vingt-trois personnes et comprend même le fameux Simon de Montfort et son frère Guy<sup>34</sup>. Quant à Guillaume de Ferrières que nous avons déjà évoqué, c'est sur les conseils de ses compagnons Gervais de Châteauneuf et Guillaume de Couddes, dont les seigneuries étaient respectivement situées dans les alentours de Chartres et de Blois, qu'atteint par une sérieuse maladie, il augmenta la donation initiale qu'il avait réalisée en faveur du Temple, cherchant à se rapprocher de l'ordre en l'intégrant<sup>35</sup>.

Dans le domaine royal, le futur croisé Renaud de Montmirail s'illustra par ses exactions envers l'Église et les chanoines de Saint-Julien du Mans, alors qu'il fit une donation aux templiers d'Avrillé dans la forêt de Montmirail en 1199. Il accepta aussi d'être le témoin de la concession d'Étienne du Perche à leur ordre l'année suivante<sup>36</sup>.

Certains seigneurs, tels que Mathieu de Montmorency manifestèrent leur attachement envers les ordres en choisissant leurs églises comme ultime demeure. Ce croisé à la prestigieuse ascendance — son père, Mathieu I<sup>er</sup>, était connétable de France, et sa mère, Alix, fille d'Henri I<sup>er</sup> d'Angleterre — se fit inhumer dans l'église des hospitaliers à Constantinople aux alentours du mois d'août 1203 :

*Lors avint une moult grant mesaventure, que Mahi de Monmorenci qui estoit .I. des meilleurs chevaliers dou reyaume de France et des plus prisiez acoucha de maladie, et agrava tant sa maladie que morz fu. Et ce fu grant duel et grand domache, .I. des greigneurs qui avenist en l'ost d'un home. Et fu a une eglise de monseigneur saint Jehan de l'Ospital de Jherusalem seveliz<sup>37</sup>.*

Il s'agit de l'unique référence à un ordre religieux-militaire dans le récit du maréchal Geoffroy de Villehardouin. L'ordre hospitalier était déjà implanté dans la capitale de l'Empire au XII<sup>e</sup> siècle où ses membres et son personnel médical dispensaient des soins à de nombreux malades dans son hôpital, placé sous la protection du basileus<sup>38</sup>.

C'est également parmi les autres seigneurs du domaine royal que l'on retrouve tous les croisés libérés des geôles musulmanes par les hospitaliers et qui jurèrent de s'affilier à leur ordre plutôt qu'à un autre (Jean de Villers, Barthélémy de Mézières, dit Bachelers, Bernard du Plessier et Godefroy de Guise)<sup>39</sup>.

<sup>34</sup> Robert réalise cette donation avec le consentement de son frère Pierre de Frouville. Parmi les témoins du premier acte figurent le même Pierre, Simon et Guy de Montfort, *Geduinus de Belloviler, Willelmus Purnele, Gaufridus de Perei, Hugo de Marboe, Willelmus de Quarrol, Willelmus Senonensis, Johannes Raimbaut, Herbertus de Reis, Paganus Tortus, Hugo de Chavernai, Gaufridus Lovel, Johannes Boferi*, Nicolas de Frouville (*Nicholaus de Fraevilla*), *Reinaldus Morehier, Odo de Castello*, Rémi de Vitry (*Remigius de Vitreie*), chapelain de Robert ; parmi ceux de la charte de confirmation, nous retrouvons Simon et Rotrou de Montfort, auxquels s'ajoutent Pierre de Frouville, *Hemmericus Ysnard, Hugo de Marboe, Remigius de Vitreio, Galerannus de Auneto, Henfredus de Vova*, cf. Ch. Métails, *Templiers ...*, *op. cit.*, p. 46-47, n° 37, p. 47-48, n° 38 et p. XLII ; cf. aussi J. Longnon, *Compagnons...*, *op. cit.*, p. 101-102, 111. L'hypothèse du départ de Robert en Terre sainte est basée sur celui de ses frères et de son seigneur, signalés par Geoffroy Villehardouin (*Conquête de Constantinople*, éd. cit., § 102, p. 88, 90). Cf. annexe 2.

<sup>35</sup> Ch. Métails, *Templiers ...*, *op. cit.*, p. 50-51, n° 41 : *Tandem vero accedens Constantinopolim, in lecto egritudinis, Deo volente, constitutus, in bona memoria mea, fratribus ejusdem milicie alterum modium annone, in ipso horreo meo de Genervile, de consilio et voluntate domini Gervasii de Castello, et domini Guillelmi de Cubitis, ceterorumque amicorum meorum, pro salute mea, constitui et concessi.*

<sup>36</sup> Ch. Métails, *Templiers ...*, *op. cit.*, p. 38-39, n° 31, p. 42-43, n° 34.

<sup>37</sup> *Conquête de Constantinople*, éd. cit., § 200, p. 142 ; cf. aussi J. Longnon, *Compagnons...*, *op. cit.*, p. 116-118.

<sup>38</sup> Anthony Luttrell, « The Hospitallers in Twelfth-century Constantinople », *The experience of crusading*, 2 vol., dir. Marcus Bull et Norman Housley, I : *Western approaches*, Cambridge, Cambridge University Press, 2003, p. 225-232.

<sup>39</sup> *Conquête de Constantinople*, éd. cit., p. 160, § 230-231 ; *Cartulaire des hospitaliers d'Eterpigny*, Bibl. Nat., n.a. lat. 927, fol. 18 v°-22 v°, 24 v°-25, 25-26, 28 v°-29, 54 v°-55, 57-58, 101 v°-102, 105 v°-106, 111-114 ; Louis Ricouart, *Les biens de l'abbaye de Saint-Vaast dans les diocèses de Beauvais, de Noyon, de Soissons et d'Amiens*, Anzin, Imprimerie Ricouart-Dugour, 1888, p. 181, cité dans J. Longnon, *Compagnons...*, *op. cit.*, p. 126-127, 131.

Les croisés flamands furent les plus nombreux lors de cette croisade, et le premier d'entre eux, Baudouin IX, comte de Flandre et de Hainaut, nous a laissé, on l'a vu, une véritable relation de confiance avec les templiers et plus particulièrement avec le commandeur de Lombardie, Barozio, remettant en quelque sorte l'avenir de l'Empire entre ses mains, en l'envoyant solliciter le pardon et la bénédiction du pape afin qu'il encourageât la venue de nouveaux contingents croisés dans l'Empire pour le consolider. Parmi les témoignages de sa reconnaissance envers le Temple, l'empereur fit don, avec le puissant doge de Venise Enrico Dandolo, les barons et les « chevaliers » (*militēs*) de l'armée latine, au maître Philippe du Plessis (1201-1209) et aux frères de l'ordre, de la ville de *Satalia*, qui correspondrait, selon Peter Lock, à la cité côtière d'Attalia (aujourd'hui Antalya) en Asie mineure<sup>40</sup>. Cet acte fut confirmé par Innocent III le 31 octobre 1206<sup>41</sup>. Bien que cette ville n'entra en réalité jamais en possession des frères puisque le Pisan Aldobrandinos s'en empara brièvement aux alentours de 1205, avant qu'elle ne fût prise par le sultan saljūkide Kaykhusraw I<sup>er</sup>, en mars 1207<sup>42</sup>, cette donation atteste et confirme non seulement les bonnes relations entre l'ordre et l'empereur Baudouin déjà évoquées, mais aussi avec les Vénitiens qui jouèrent un rôle primordial dans l'Empire.

Depuis son palais des Blachernes, l'empereur Baudouin fit également don à l'ordre de l'Hôpital d'un quart du « duché » de Neokastro (comprenant aussi un quart des appartenances sur les terres, la mer, les montagnes, les plaines, ainsi que des forêts et du gibier dans les vallées), encore à conquérir, en mars 1205<sup>43</sup>. La plupart des historiens s'accordent à situer le « Neokastro » confié aux hospitaliers en Asie Mineure<sup>44</sup>, bien que certains l'ont aussi parfois identifié avec la ville de Navarino dans le Péloponnèse<sup>45</sup>. Si Neokastro se trouvait bien en Asie, il devait correspondre au thème byzantin de « Neokastra » (*Νεόκαστρα*). Selon Hélène Ahrweiler, cette circonscription administrative et militaire avait été fondée par Manuel Comnène entre 1162 et 1171, après qu'il ait restauré plusieurs forteresses — d'où le nom du thème : « Nouvelles forteresses » — en vue de résister aux attaques des Turcs. Cette région était située entre la Bithynie et la haute vallée du Méandre<sup>46</sup>.

<sup>40</sup> Pour Benjamin Hendrick (« Régestes des empereurs latins de Constantinople (1204-1261/72) », *Byzantina*, 14/1988, p. 37, n° 41), cette ville est probablement identifiable avec le localité nommée *Attalēs*, dans l'éparchie de Chalcis, en Eubée, mais pour Peter Lock (*Franks...*, *op. cit.*, p. 236), suivi par plusieurs historiens, il s'agit plus vraisemblablement d'Attalia en Asie Mineure.

<sup>41</sup> *Patrologiae Innocentii III...*, éd. cit., t. 215, col. 1019-1020, n° 180 ; *Die register Innocenz' III...*, éd. cit., vol. 9, p. 328, n° 179 (180).

<sup>42</sup> Cf. aussi F. Van Tricht, *Latin...*, *op. cit.*, p. 340, 372 (il cite Jürgen Hoffmann, *Rudimente von Territorialstaaten im Byzantinischen Reich (1071–1210), Untersuchungen über Unabhängigkeitsbestrebungen und ihr Verhältnis zu Kaiser und Reich* (Miscellanea Byzantina Monacensia, 17), Munich, Institut für Byzantinistik und Neugriechische Philologie der Universität, 1974, p. 69-71 et Alexis G. C. Savvides, *Byzantium in the Near East : its Relations with the Seljuk Sultanate of Rum in Asia Minor, the Armenians of Cilicia and the Mongols (A.D. c. 1192-1237)*, Thessalonique, Centre de recherches byzantines, 1981, p. 86-88).

<sup>43</sup> *Cartulaire général de l'Ordre des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem (1100-1310)*, éd. Joseph Delaville le Roulx (éd.), 4 vol., Paris, éd. Ernest Leroux, 1894-1906, vol. 2, p. 47-48, n° 1213 ; *De oorkonden der graven van Vlaanderen (1191-aanvang 1206)*, éd. Walter Prevenier, 3 vol., Bruxelles, Palais des Académies, 1964-1971, vol. 2, p. 623-624, n° 285 ; F. Van Tricht, *Latin...*, *op. cit.*, p. 108 et note 21.

<sup>44</sup> Parmi eux, Jean Longnon, « La campagne de Henri de Hainaut en Asie Mineure en 1211 », *Bulletin de la Classe des lettres et des Sciences morales et politiques*, Académie royale de Belgique, 5<sup>ème</sup> série, 34/1948, 8-9, p. 449 ; Jean Richard, « The establishment of the Latin Church in the Empire of Constantinople (1204-1227) », *Mediterranean Historical Review*, Londres, Frank Cass, 4/1989 (réimpr. Id., *Croisades et États latins d'Orient. Points de vue et documents*, Aldershot-Brookfield, Variorum, 1992, XII), p. 52-53 ; H. Nicholson, « Motivations... », art. cit., p. 3 ; F. Van Tricht, *Latin...*, *op. cit.*, p. 106, 108.

<sup>45</sup> C'est le cas de Joseph Delaville le Roulx lui-même (*Cartulaire...*, *op. cit.*, p. 47), puis de Alan Forey, sans justification particulière, dans « The Military Orders and Holy War against Christians in the Thirteenth Century », *English Historical Review*, 104/1989, p. 1-24, rééd. in Id., *Military Orders and Crusades*, Aldershot, Variorum 1997, VII, p. 2.

<sup>46</sup> Hélène Ahrweiler, « L'Histoire et la Géographie de la région de Smyrne entre les deux occupations turques (1081–1317) », *Travaux et Mémoires I*, Centre de Recherche d'histoire et de civilisation de Byzance, 1965, p. 133-137, 163-165 ; Jean-Claude Cheynet, *Le Monde byzantin*, vol. 2 : *L'Empire byzantin (641-1204)*, Paris, PUF, Nouvelle Clio, 2007, p. 59.

Jean Longnon considérait que ces concessions d'Asie Mineure aux ordres étaient « autant de jalons sur la route de Syrie » en vue de sécuriser les voies terrestres empruntées par les croisés en direction de la Terre sainte<sup>47</sup>, tandis que pour Filip Van Tricht, l'objectif de Baudouin était d'encourager ainsi les ordres militaires à s'investir dans de nouvelles conquêtes en faveur de l'Empire<sup>48</sup>. En dépit des apparences, ces deux hypothèses ne sont pas incompatibles l'une avec l'autre, la prise et la garde de ces nouvelles places fortes auraient pu en même temps contribuer à l'élargissement de l'Empire et offrir des escales sécurisées pour les pèlerins qui se rendaient à Jérusalem.

Parmi les croisés flamands qui favorisèrent les templiers, nous pouvons évidemment citer Jacques d'Avesnes, qui malgré ses origines, fit partie des plus sérieux soutiens de Boniface de Montferrat ; ce fut aussi le cas de Guillaume de Champlitte et de Hugues de Coligny. Nous allons donc évoquer leurs liens avec les frères en même temps que la question du marquis de Montferrat et de ses lieutenants.

### Les hommes de Boniface de Montferrat et le réseau lombard ?

Boniface, marquis de Montferrat, était le chef de la Quatrième Croisade, mais il semblerait qu'en raison de diverses tractations, en particulier de la part du doge de Venise, Enrico Dandolo, c'est Baudouin, comte de Flandre, qui fut élu empereur en mai 1204. Après que l'Asie Mineure lui ait été attribuée, Boniface demanda à Baudouin de pouvoir l'échanger avec la région de Thessalonique et l'île de Crète. L'empereur accepta mais ne tint pas ses engagements, allant faire conquérir pour lui-même Thessalonique. Cette trahison faillit déclencher une guerre entre les deux plus puissants barons de la croisade et il fallut toute la diplomatie du maréchal Geoffroy de Villehardouin et des Vénitiens pour rétablir la paix. Boniface put prendre possession de Thessalonique et vendit la Crète à Venise. À l'occasion de l'usurpation de l'empereur, la plupart des seigneurs durent faire un choix entre Boniface et Baudouin, et nombre d'entre eux rejoignirent le camp du marquis. C'est avec ces hommes-là que le nouveau roi de Thessalonique partit à la conquête de son royaume et des villes grecques. Il récompensa leur fidélité en les plaçant à la tête des provinces et des cités soumises<sup>49</sup>. Plusieurs de ses lieutenants y dotèrent ensuite les templiers et, dans une moindre mesure, les autres ordres. Étant donné le rôle primordial joué par Barozio à Constantinople, et les origines piémontaises de Boniface, la question de la présence, voire de la prééminence des templiers d'Italie du Nord dans la Grèce devenue latine, se pose avec acuité<sup>50</sup>.

Tous les barons ayant décidé de soutenir le roi de Thessalonique et de s'engager auprès de lui dans ses conquêtes n'avaient cependant pas uniquement des origines italiennes puisque, outre des Lombards, Boniface s'entoura de seigneurs allemands, français, flamands, bourguignons et provençaux. Dans les premières décennies consécutives à la croisade, les nobles d'origine française semblèrent avoir été plus nombreux que ceux venus d'Italie, ce qui a été démontré pour la Morée<sup>51</sup>.

Boniface lui-même manifesta son attachement à l'ordre du Temple en lui conférant ou en confirmant la possession, entre autres lieux, de deux importants châteaux de son royaume. Ainsi, il lui concéda directement celui de Ravenique, en Thessalie<sup>52</sup>, et approuva la donation, plus à l'est, de celui de Zeitounion (*Sydonius* dans les lettres pontificales, aujourd'hui Lamia), « dans le Callidrome,

<sup>47</sup> J. Longnon, « Campagne... », art. cit., p. 449.

<sup>48</sup> F. Van Tricht, *Latin...*, op. cit., p. 108-109, 341.

<sup>49</sup> *Conquête de Constantinople*, éd. cit., p. 188-200, § 277-300 ; B. Hendrickx, « Pouvoir... », art. cit., p. 112-114.

<sup>50</sup> Piste également rapidement évoquée par H. Nicholson, « Motivations... », art. cit., p. 3, et de manière plus approfondie par E. Bellomo, « Templari... », art. cit., p. 814-816.

<sup>51</sup> Isabelle Ortega, *Les lignages nobiliaires dans la Morée latine (XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle). Permanences et mutations*, Turnhout, Brepols, 2012, p. 62.

<sup>52</sup> *Patrologiae Innocentii III...*, éd. cit., t. 216, col. 324, n° 137. Sur la localisation de Ravenique, cf. Johannes Koder et Friedrich Hild, *Tabula imperii Byzantini*, t. 1 : *Hellas und Thessalia*, Vienne, Verlag der Österreichischen Akademie der Wissenschaften, 1976, p. 251.

entre les Thermopyles et la plaine béotienne », réalisée par le marquis Guido Pelavicino, seigneur de Bodonitsa, et par son propre connétable Amédée de Pofoy (*Meboffà*), en faveur de l'ordre<sup>53</sup>.

Ainsi, le souverain témoignait d'une certaine considération à l'égard des frères. Nous pouvons nous demander si ces actes étaient révélateurs d'une forme de reconnaissance de sa part pour un éventuel soutien des membres de l'ordre dans le conflit qui l'opposa à Baudouin — ce qui est peu probable étant donné les bonnes relations des templiers avec cet empereur — ou encore, plus vraisemblablement, dans les opérations militaires qu'il mena contre les Grecs. Des liens unissant Boniface aux templiers avant la croisade ont été mis en lumière par Elena Bellomo, qui signale une donation réalisée par le marquis en faveur de l'ordre dès 1194<sup>54</sup>.

Dans la dynamique de ces fructueuses relations avec le roi de Thessalonique, les templiers bénéficièrent donc de la bienveillance et de la générosité de ses lieutenants dans les importants fiefs qu'ils se taillèrent en Grèce. Ainsi les frères du Temple parurent avoir établi des liens avec les principaux seigneurs de la plupart des régions grecques passées aux mains des Francs.

Le flamand Jacques d'Avesnes, pourtant vassal de Baudouin, devint un ardent défenseur des droits de Boniface, et en fut remercié en obtenant en fief la majeure partie de Négrepont (Eubée), où il ne manqua pas de faire des concessions aux templiers. Il leur remit une maison à Négrepont même<sup>55</sup>, ainsi que le casal de Oizparis et des terres sur cette île<sup>56</sup>. Lorsqu'il mourut précocement, en août 1205 au plus tard, le roi décida de partager l'île en trois grands fiefs tenus par des seigneurs dits pour cela « tiers », originaires de Vérone, Ravano dalle Carceri, Giberto (*Gubertus*) da Verona et Pecoraro de Mercanuovo<sup>57</sup>. Dans un premier temps, les frères de l'ordre parurent également avoir noué de bons rapports avec les successeurs de Jacques, puisque le pape Innocent III associa les deux premiers d'entre eux à Jacques d'Avesnes lorsqu'il évoqua les donations au Temple dans ses lettres. Cependant, la suite des événements va nous démontrer que Ravano, qui devint seul maître de l'île en 1209-1210, ne considérait pas d'un bon œil les concessions faites à l'ordre<sup>58</sup>.

En Béotie, les coseigneurs de Thèbes originaires d'Émilie, Albertino et son frère Rolandino de Canossa (*Canusa*), avec un autre partisan de Boniface, le Bourguignon Hugues de Coligny (*Hugone de Colongi*)<sup>59</sup>, à qui fut confié la garde de Serrès<sup>60</sup>, concédèrent au Temple plusieurs individus — un certain Jean, fils de Nicolas de Vianet, avec ses frères et sœurs —, avec tous leurs biens, ainsi

<sup>53</sup> *Patrologiae Innocentii III...*, éd. cit., t. 216, col. 323, n° 136 ; J. Longnon, *Compagnons...*, op. cit., p. 241-242 ; A. Bon, *Morée...*, op. cit., p. 65 ; J. Koder et F. Hild, *Hellas...*, op. cit., p. 283-284 ; Peter Lock, « Lamia », *Dictionnaire européen des ordres militaires au Moyen Âge*, dir. Nicole Bériou et Philippe Josserand, Paris, Librairie Arthème Fayard, 2009, p. 532-533. Outre la possession du fief de Zeitouunion par le connétable du royaume de Thessalonique, Jean Longnon (*Compagnons...*, op. cit., p. 218) a même évoqué celle, vraisemblable selon lui, par ce personnage, de Domokos et de Gardiki, d'après *Patrologiae Innocentii III...*, éd. cit., t. 215, col. 1433, n° 114, col. 1434-1435, n° 120, t. 216, col. 299-300, n° 104, col. 301-302, n° 109 (*Die register Innocenz' III...*, éd. cit., vol. 11, p. 175-176, n° 109 (114), p. 180, n° 115 (120)).

<sup>54</sup> Il s'agissait de ses rentes de Montebello, cf. E. Bellomo, « Templari... », art. cit., p. 814-815.

<sup>55</sup> La maison de Lageran avec ses appartenances.

<sup>56</sup> *Patrologiae Innocentii III...*, éd. cit., t. 216, col. 328-329, n° 146, col. 331, n° 153 ; *Conquête de Constantinople*, éd. cit., p. 188, § 279, p. 192, § 284 ; P. Lock, « Military... », art. cit., p. 335. Sur Jacques d'Avesnes et ses engagements vassaliques, cf. Benjamin Hendricks, « The Main Problems of the History of the Latin Empire of Constantinople (1204-1261) », *Revue belge de Philologie et d'Histoire*, t. LII, 1974, 4, p. 793.

<sup>57</sup> Cf. Raymond-Joseph Loenertz, « Les seigneurs tiers de Négrepont de 1205 à 1280. Regestes et documents », *Byzantion*, 35/1965, p. 235-276. Le premier de ces personnages, Ravano, représentait la commune de Venise avec Marco Sanudo. Ils menèrent les négociations au nom du doge auprès de Boniface de Montferrat et obtinrent de celui-ci la vente de l'île de Crète à Venise le 12 août 1204, tandis que Giberto et Pecoraro assistaient à l'événement (*Ibid.*, p. 237, n° 1). Sur la cession de l'île d'Eubée aux Véronais, cf. *Ibid.*, p. 238, n° 5 ; voir aussi J. Longnon, *Compagnons...*, op. cit., p. 239.

<sup>58</sup> *Patrologiae Innocentii III...*, éd. cit., t. 216, col. 328-329, n° 146. Giberto da Verona mourut au plus tard en 1208, et Pecoraro de Mercanuovo rentra à Vérone, où il devint podestat en 1214, cf. R.-J. Loenertz, « Seigneurs... », art. cit., p. 238-239, n° 6, p. 242, n° 20.

<sup>59</sup> *Conquête de Constantinople*, éd. cit., p. 188, § 279.

<sup>60</sup> Où il fut tué par les troupes de Kalojan qui assiégèrent le château, *Conquête de Constantinople*, éd. cit., p. 250, 252, § 392.

que la terre de *Rupo* (ou *Rupe*, que Peter Lock identifie à Sykamino près d'Oropos, d'après son interprétation du récit de Nicolas de Martoni)<sup>61</sup>.

Le Temple s'attira également les faveurs de certains dignitaires ecclésiastiques de haut rang dans la région. Le légat pontifical Benoît, cardinal de Sainte-Suzanne, lui concéda l'église de Sainte-Lucie, appelée aussi Fotini (*Fotae Graeco*), située à la périphérie sud-est de la ville de Thèbes<sup>62</sup>, et le monastère de Philocalos (*Philocali*) à Thessalonique « pour le secours et la libération de la Terre sainte »<sup>63</sup> ; tandis que l'archevêque de Thèbes lui donna un parc ou un verger (*viridarium*)<sup>64</sup>.

Un autre soutien majeur de Boniface, Guillaume de Champlitte, conquiert le Péloponnèse aux côtés de Geoffroy de Villehardouin, neveu du maréchal homonyme. Celui que le pape nomme *princeps totius Achaïae provinciae* dès le 19 novembre 1205 répartit le fruit de sa conquête en distribuant des fiefs à ceux qui l'avaient accompagné, aux ordres militaires et à l'Eglise<sup>65</sup>. Guillaume fut vraisemblablement l'un des premiers à favoriser les templiers sur ces terres de conquête en leur remettant le casal de Laffustan<sup>66</sup> avec l'autorisation de Boniface de Montferrat. Ce site correspond très probablement à Phosténa en Achaïe, région du nord-ouest du Péloponnèse<sup>67</sup>. Lorsqu'en 1208, il repartit en Occident pour hériter de son frère, Geoffroy lui succéda à la tête de la principauté, d'abord comme bayle, avant d'être reconnu comme prince par le pape en 1210. Il poursuivit la politique de son prédécesseur en entérinant la possession des fiefs par ses vassaux et par les ordres militaires.

Ainsi, les démarches de Boniface et de ses hommes à l'égard des templiers semblent attester l'existence de liens entre eux au moment de la croisade et lors de la conquête d'une grande partie de la Grèce, dans les années 1204-1205. Hormis dans le cas du marquis lui-même, il est difficile de savoir si cette relation entre les nouvelles élites de la Grèce latine et les ordres préexistait à ces événements et si, par conséquent, les templiers de Lombardie furent favorisés ou pas. D'autre part, malgré le rôle clef joué par Barozio, le large éventail des origines des différents barons semble atténuer, voire écarter partiellement la piste de la prééminence d'un « réseau templier lombard ».

### III- Un renversement des alliances après la guerre de Henri de Constantinople dans le royaume de Thessalonique (1208-1209)

#### Les soutiens des ordres impliqués dans le conflit

Le décès de Boniface de Montferrat, le 4 septembre 1207, déclencha d'importantes perturbations dans l'Empire, bouleversant l'équilibre politique encore fragile mis en place entre les barons du nouvel État latin et provoquant de lourdes conséquences pour les templiers installés en territoire grec. Le roi de Thessalonique laissait derrière lui son épouse, Marie de Hongrie<sup>68</sup>, et leur très jeune fils,

<sup>61</sup> *Patrologiae Innocentii III...*, éd. cit., t. 216, col. 328, n° 144. Voir aussi P. Lock, *Franks...*, *op. cit.*, p. 235. Voici l'extrait en question de Nicolas de Martoni, *Relation du pèlerinage à Jérusalem* (1394-1395), *Revue de l'Orient Latin*, Paris, E. Leroux, 3/1895, p. 655 : *Et descendimus in terram et pedester accessimus ad dictum castrum Zucchamini quod distat milearia tria a marina, cum maximo timore propter quoddam castrum quod est ibi prope, nomine Ripo, in quo Castro erant certi Albanenses qui disrobant et faciebant quando poterant omne malum.*

<sup>62</sup> *Patrologiae Innocentii III...*, éd. cit., t. 216, col. 327-328, n° 143 ; et J. Koder et F. Hild, *Hellas...*, *op. cit.*, p. 240.

<sup>63</sup> *Patrologiae Innocentii III...*, éd. cit., t. 216, col. 328, n° 145 ; Raymond Janin, « L'Eglise latine à Thessalonique de 1204 à la conquête turque », *Revue des études byzantines*, 16/1958, p. 214.

<sup>64</sup> *Patrologiae Innocentii III...*, éd. cit., t. 216, col. 329, n° 147.

<sup>65</sup> *Chronique Morée...*, éd. cit., R. Bouchet, p. 101-102 ; *Patrologiae Innocentii III...*, éd. cit., t. 215, col. 727-729, n° 153 ; *Die register Innocenz' III...*, éd. cit., vol. 8, p. 269-271, n° 154 (153).

<sup>66</sup> Où un château fut bâti par la suite.

<sup>67</sup> *Patrologiae Innocentii III...*, éd. cit., t. 216, col. 330, n° 150 ; A. Bon, *Morée ...*, *op. cit.*, p. 458.

<sup>68</sup> Marie était la fille du roi de Hongrie Béla III et de la princesse Agnès d'Antioche. Elle avait reçu le prénom de Marguerite à sa naissance, mais avait pris celui de Marie lors de son premier mariage avec l'empereur byzantin Isaac II Ange en 1185, elle le conserva lors de son union avec Boniface de Montferrat en 1204.

Démétrius (1207-1222). La régence fut assurée par Hubert II de Biandrate, un personnage de haut lignage apparenté à Boniface, qui mit en défense les places de la région lorsque l'empereur Henri de Constantinople<sup>69</sup> vint pour imposer sa pleine suzeraineté sur le royaume de Thessalonique, les grands fiefs qui y étaient rattachés, et recevoir l'hommage. Les barons italiens, attachés à leur indépendance et soucieux de faire venir d'Italie Guillaume VI, le fils aîné de Boniface, pour diriger le royaume, organisèrent une résistance armée pour faire face au Flamand<sup>70</sup>. Parmi les plus radicaux d'entre eux, nous retrouvons quelques « bienfaiteurs » des templiers, tels qu'Albertino de Canossa ou encore Ravano dalle Carceri<sup>71</sup>.

La question se pose évidemment de savoir si les frères, dont ils étaient proches, avaient pris part à cette rébellion appelée improprement « guerre des Lombards » en 1208-1209 ; c'est l'hypothèse avancée par Peter Lock, qui s'appuie sur le récit d'Henri de Valenciennes qui n'évoque pourtant pas l'implication des templiers, mais uniquement la saisie de leur forteresse de Ravenique par Henri I<sup>er</sup> pour y tenir une assemblée<sup>72</sup>. Selon nous, les apparentes bonnes relations des templiers avec les « Lombards » ne préjugeaient pas forcément de l'attitude des membres de l'ordre vis-à-vis de l'empereur ni d'une forme de représailles à leur égard de la part de celui-ci<sup>73</sup>.

L'empereur assiégea également plusieurs des places des barons révoltés<sup>74</sup>, dont la Cadmée tenue par les frères de Canossa. Il convoqua plusieurs « parlements », à Salonique et à Ravenique, pour connaître leurs revendications. La reine Marie, veuve de Boniface s'opposa à la volonté du régent et le fit emprisonner dans le château de Serrès. À sa libération, il ourdit un complot contre Henri, lequel fut dénoncé par Ravano dalle Carceri, réconcilié avec l'empereur en même temps qu'Albertino, acculé par le siège de Thèbes. Après la trêve conclue vers le 20 mai 1209, l'empereur accepta de leur restituer leurs fiefs<sup>75</sup>.

Ces parlements tenus à Ravenique (en mai 1209 et mai 1210) permirent de régler les derniers différends avec les barons dits « lombards », mais aussi avec l'Église du royaume de Salonique qui avait subi des usurpations de biens de la part des seigneurs, dont Guido de Pelavicino et Ravano. La plus importante réunion à ce titre fut celle du 2 mai 1210. Dix signataires sont mentionnés côté « lombard » et côté impérial, parmi lesquels les donateurs des templiers : Guido de Pelavicino (*Guido marchio*), Ravano dalle Carceri, Albertino et Rolandino de Canossa<sup>76</sup>, et ceux qui, deux ans plus tard, furent garants de l'accord trouvé après la longue querelle qui opposa les hospitaliers à l'évêque de Gardiki, à savoir l'allemand Berthold de Katzenellenbogen, seigneur de Velestino et surtout nouveau

<sup>69</sup> Il fut couronné à Sainte-Sophie le 20 août 1206.

<sup>70</sup> B. Hendrickx, « Pouvoir... », art. cit., p. 115-116 ; F. Van Tricht, *Latin...*, op. cit., p. 212-214.

<sup>71</sup> Henri de Valenciennes, *Histoire de l'empereur Henri de Constantinople*, éd. Jean Longnon, Paris, Paul Geuthner, 1948, p. 78, § 604, p. 105-108, § 663-668 ; voir aussi R.-J. Loenertz, « Seigneurs... », art. cit., p. 238-240.

<sup>72</sup> P. Lock, « Military... », art. cit., p. 334-335, d'après Henri de Valenciennes, *Histoire Henri...*, éd. cit. Voici le passage en question (p. 110, § 671) : *Quant li emperere voit que Lombart ne se voelent assentir a s'amour, et qu'il au parlement qui estoit pris a Ravenyque ne varent venir, il s'en parti et fist por lui garnir le castiel des Lombars, por chou que il ne set k'a avenir li est. Li empereres vint jesir a la Bondenice, un merquedi au soir. Dont passent la Closure, et Griphon le vinrent encliner.* Peter Lock est littéralement suivi par Filip Van Tricht (*Latin...*, op. cit., p. 169, 342, 348), et par Michael Angold (*The Fourth Crusade, event and context*, Harlow, Pearson Longman, 2003), sans nouvelle justification ou source, concernant cette question.

<sup>73</sup> Sur ce point, nous rejoignons Elena Bellomo (« Templari... », art. cit., p. 817).

<sup>74</sup> Essentiellement Hubert de Biandrate, Albertino de Canossa, Renier de Travale et Pierre Vento. Ils subirent une défaite contre l'empereur au pont de Larissa.

<sup>75</sup> *Histoire Henri...*, éd. cit., p. 111-118, § 600-610, 672-688 ; J. Longnon, *Compagnons...*, op. cit., p. 143-144, 236-238 ; David Jacoby, *La féodalité en Grèce médiévale. Les « Assises de Romanie »*, Paris-La Haye, Mouton & Co, 1971, p. 186. Sur les « parlements » tenus dans l'Empire latin de Constantinople, je renvoie à l'étude fouillée de Benjamin Hendrickx, « Les 'parlements' dans l'Empire latin de Constantinople, le Royaume des Montferrat à Thessalonique et la Principauté d'Achaïe », *Byzantiaka*, 30/2012-2013, p. 211-227, pour ce qui concerne les parlements réunis dans le cadre spécifique de la résolution de la « guerre des Lombards », cf. p. 217-219.

<sup>76</sup> *Patrologiae Innocentii III...*, éd. cit., t. 216, col. 968-972. Nous trouvons également, à leurs côtés, Amédée Pofoy, grand connétable de l'Empire latin, Othon de la Roche et Renier de Travale.

régent du royaume de Thessalonique (jusqu'en 1217)<sup>77</sup>, et le maréchal de Romanie, Geoffroy de Villehardouin, qui représentait l'empereur. Son neveu le prince de Morée qui assista également à ces assemblées, devint, lors de la première, l'homme lige de l'empereur Henri et obtint le titre de sénéchal de l'Empire<sup>78</sup>.

### L'aliénation des biens templiers par les grands vassaux de l'Empire

Cette guerre des « Lombards » transforma la nature des relations établies entre les seigneurs de Thessalie et de Négrepont, d'une part, et les templiers, d'autre part.

De façon surprenante, Ravano, autrefois donateur de l'ordre ou du moins ayant reconnu les possessions de celui-ci en Eubée, s'empara de ses biens<sup>79</sup>. Ce fut aussi le cas de Nicolas I<sup>er</sup> de Saint-Omer (*Ni. de Sancto Amero*), seigneur de Béotie (mort en 1212), dans le diocèse de Thèbes<sup>80</sup>. Une lettre du pape Innocent III adressée le 17 septembre 1310 aux archevêques d'Athènes et de Neopatras ainsi qu'à l'évêque de Daulia (*Davaliensi*), révèle qu'un autre baron, qui avait été l'un des fers de lance de la révolte des Lombards, le toscan Renier de Travale (*Rainerio de Travallo*) s'empara « arbitrairement », au nom de l'empereur Henri avec lequel il s'était très récemment réconcilié, des châteaux templiers de Zeitounion et de Ravenique avec leurs appartenances, autrefois concédés à l'ordre par le connétable du royaume de Thessalonique et le marquis de Pelavicino<sup>81</sup>.

Pourquoi un tel renversement d'attitude de ces barons vis-à-vis des templiers ?

Afin de tenter d'apporter quelques éléments de réponse, nous pouvons déjà nous demander si les faveurs octroyées par certains barons italiens aux templiers du vivant de Boniface avaient été réalisées de manière contrainte ou, du moins, si la sincérité de leurs actes à l'égard de l'ordre n'avait pas été feinte étant donné leur célérité à s'emparer de ses possessions une fois leur soumission faite à l'empereur Henri, aux alentours de fin mai-juin 1209.

Ravano, cité par le pape parmi les donateurs du Temple sur l'île de Négrepont, n'avait probablement rien concédé à l'ordre en son nom propre, et avait plutôt dû se contenter d'entériner une situation déjà existante à son arrivée au pouvoir ; ou bien, lorsqu'Innocent III confirma les donations initialement réalisées à l'époque du gouvernement de l'Eubée par Jacques d'Avesnes, il y associa naturellement le nom de ses successeurs, contemporains de ses lettres, sans que ceux-ci aient été réellement concernés par ces bienfaits.

Par ailleurs, la position des ordres militaires — dont nous ne savons rien — pendant le conflit avec l'empereur ne fut peut-être pas assez tranchée au goût des barons italiens les plus impliqués, ce qui expliquerait ce désengagement envers eux.

### Une hostilité de Henri de Constantinople à l'égard du Temple ?

Il nous paraît également légitime de nous interroger sur les raisons qui ont poussé Henri de Constantinople à adopter une telle attitude envers les templiers, visant à accepter voire même à ordonner leur éviction de châteaux importants et de divers domaines, en dépit des bonnes relations des frères avec l'empereur Baudouin, et alors qu'il avait lui-même souligné leur importance dans une lettre adressée au pape en 1206. C'est lui qui fit soustraire la forteresse de Ravenique à l'ordre du Temple, probablement dès 1209 puisque le premier « parlement » qu'il organisa s'y déroula en mai

<sup>77</sup> J. Longnon, *Compagnons...*, *op. cit.*, p. 244-245.

<sup>78</sup> *Histoire Henri...*, éd. cit., p. 108-110, § 669-670 ; J. Longnon, *Recherches...*, *op. cit.*, p. 100 et 209-210, n° 99.

<sup>79</sup> *Patrologiae Innocentii III...*, éd. cit., t. 216, col. 331, n° 153 ; R.-J. Loenertz, « Seigneurs... », art. cit., p. 241, n° 14.

<sup>80</sup> *Patrologiae Innocentii III...*, éd. cit., t. 216, col. 331, n° 154. Sur la donation de ces terres, cf. ci-dessus. Sur Nicolas I<sup>er</sup> de Saint-Omer, cf. aussi Jean Longnon, « Problèmes de l'histoire de la principauté de Morée. (Deuxième et dernier article) », *Journal des savants*, Juillet-décembre 1946, p. 147-149, et F. Van Tricht, *Latin...*, *op. cit.*, p. 163 et n. 26.

<sup>81</sup> *Patrologiae Innocentii III...*, éd. cit., t. 216, col. 323, n° 136, col. 324, n° 137 ; *Histoire Henri...*, éd. cit., p. 67-68, § 583, p. 76-77, § 600. Sur ce Renier de Travale, cf. J. Longnon, *Compagnons...*, *op. cit.*, p. 238.

de cette année-là. Il confia par la suite ce château ainsi que celui de Zeitounion et d'autres lieux à son ancien ennemi, Renier de Travale<sup>82</sup>.

Par ailleurs, la veuve de Boniface elle-même chercha à contester certaines possessions templières dans son royaume, autrefois attribuées par son époux. Sa position pouvait conforter l'empereur qu'elle soutenait contre les « Lombards » — lesquels souhaitaient écarter son fils Démétrius du trône — et dans ses empiètements à l'égard des biens de l'ordre<sup>83</sup>.

Deux raisons principales nous paraissent guider Henri dans ses démarches à l'encontre du Temple, et probablement des ordres militaires en général :

- Selon nous, et en cela nous rejoignons Elena Bellomo, d'une part Henri voulait se concilier les « Lombards » contre lesquels il venait de mener un combat éprouvant avant de pouvoir conclure la paix et se faire reconnaître comme leur suzerain. Pour cela, il acceptait de leur donner des châteaux et des terres autrefois templiers<sup>84</sup>. Sa démarche, guidée par la *realpolitik*, ne paraissait donc pas être une mesure de rétorsion par rapport à un éventuel — probable — soutien des templiers aux Lombards. Ces spoliations de l'ordre dans la région n'étaient pas forcément le prix payé par les templiers pour leur fidélité à la mémoire et à l'héritage de Boniface.

- Par ailleurs, si Helen Nicholson, Elena Bellomo et Kristian Molin suggèrent, à la suite de Peter Lock, que la politique d'Henri contre les ordres militaires serait due à leur manque d'investissement militaire en Roumanie, avec une volonté de ces institutions de se soustraire au service militaire pour se concentrer sur la défense de la Terre sainte<sup>85</sup>, nous pensons, quant à nous, que la raison véritable est à nuancer davantage, et qu'elle est même définie dans la *Chronique de Morée* : les ordres religieux-militaires, comme l'Église, n'avaient pas les mêmes obligations militaires que les autres détenteurs de fiefs. Les ordres ont dû appliquer à la lettre ce qui était prévu les concernant, sans en faire plus. Voici ce qui est indiqué concernant le service militaire dans la version grecque de la *Chronique de Morée* :

« Ils décidèrent et fixèrent, puisqu'ils étaient en guerre, ce qui permettrait, d'une part, de conserver ce qu'on avait conquis, et, d'autre part, de conquérir ce que l'on n'avait pas encore soumis. Le service des armes était prévu sur l'année entière, de la manière que je vais exposer. Sur les douze mois que comporte une année, chacun accomplirait un service de quatre mois en garnison pour l'intérêt général, là où le souhaiterait le seigneur ; pendant quatre autres mois, on partirait en campagne, là où le seigneur le voudrait en fonction de ses besoins ; et pour le tiers restant de l'année, quatre mois encore, le feudataire pouvait rester là où il le voulait. Comme ils avaient décidé que l'on servirait toute l'année, on laissa au seigneur la possibilité de choisir ceux des douze mois qu'il voulait. **Les évêques et églises, les ordres du Temple et de l'Hôpital n'avaient pas obligation d'accomplir le service en garnison, mais devaient prendre les armes pour répondre à une alliance ou bien en cas d'expédition ou de guerre, quand leur seigneur aurait besoin d'eux ou quand l'exigerait la défense du pays ; ils devaient alors se rendre en tous lieux, comme les feudataires**<sup>86</sup>. »

<sup>82</sup> *Patrologiae Innocentii III...*, éd. cit., t. 216, col. 323, n° 136, col. 324, n° 137. Voir aussi E. Bellomo, « Templari... », art. cit., p. 818.

<sup>83</sup> *Patrologiae Innocentii III...*, éd. cit., t. 216, col. 330-331, n° 152. Cet épisode a été signalé par P. Lock (*Franks...*, op. cit., p. 235, n. 56), mais avec des références erronées, corrigées par H. Nicholson (« Motivations... », art. cit., p. 12, n. 21).

<sup>84</sup> E. Bellomo, « Templari... », art. cit., p. 818 ; cela nuance sérieusement l'hypothèse avancée par P. Lock, « Roumanie », art. cit., p. 806, et dans *Franks...*, op. cit., p. 234.

<sup>85</sup> P. Lock, *Franks...*, op. cit., p. 233 : *During the thirteenth century the orders seemed content to use their Greek estates as sources of endowment* ; Id., « Roumanie », art. cit., p. 806 ; H. Nicholson, « Motivations... », art. cit., p. 5, 9 ; E. Bellomo, « Templari... », art. cit., p. 819. Ce manque d'investissement est également évoqué, pour les décennies qui suivent, par Kristian Molin : *The military orders in the Peloponnese were both unwilling and unable to offer much military support to local Latin rulers* (dans « The Military Orders and the Chronicle of Morea », *The Military Orders*. Vol. 4 : *On land and by sea*, dir. Judi Upton-Ward, Aldershot, Burlington, Ashgate, 2008, p. 36, voir aussi p. 39).

<sup>86</sup> *Chronique Morée...*, éd. cit., R. Bouchet, p. 103-104. Cf. aussi *Crusaders...*, éd. cit., p. 130.



Ce service militaire limité dû par les ordres au prince, contrairement à celui de ses vassaux qui devaient combattre au moins huit mois sur douze à son service, était évidemment moins favorable à l'empereur. Assez prosaïquement, Henri souhaitait disposer de vassaux disponibles toute l'année. Dans la même logique, il interdit aux barons, au plus tard en 1208, d'aliéner des terres féodales au profit de l'Église, ce qui déclencha de vives protestations de la part du pape<sup>87</sup>.

Ainsi, même si l'empereur n'éprouvait probablement pas d'animosité personnelle à l'égard des ordres militaires — bien que ces derniers aient été au service des hommes de Montferrat, leurs bienfaiteurs —, il avait tout intérêt à favoriser les anciens rebelles au détriment de ces institutions, afin d'assurer à la fois la paix intérieure de son Empire et la défense la plus efficace possible de celui-ci, toujours très menacé par les Bulgares, les Comans et les Grecs sur ses frontières encore fragiles.

L'attitude d'Henri fit craindre à l'ordre du Temple qu'il ne s'en prenne aussi à ses autres possessions. Ce sentiment d'insécurité amena les templiers à demander au pape la confirmation de tous leurs autres biens dans le pays dès septembre 1210. Ainsi, huit lettres de confirmation émanant d'Innocent III nous sont parvenues. Une série de juges appartenant à l'Église de Romanie fut nommée par le pape entre septembre et novembre 1210 pour régler l'ensemble de ces différends<sup>88</sup>.

Nous pouvons également nous demander si les injonctions pontificales eurent un quelconque effet sur les seigneurs qui s'emparèrent des possessions templières ? Les templiers recouvrèrent-ils leurs terres perdues à l'issue de l'arbitrage du pape ?

De nouveau, nous ne pouvons qu'émettre des hypothèses basées sur les maigres indices apparaissant dans la correspondance pontificale. Les lettres d'Innocent III concernant Ravano laissent par exemple entrevoir un adoucissement des relations entre les deux personnages. Le 14 juillet 1208 et le 24 janvier 1209, le pape demanda au seigneur de Négrepont d'améliorer son attitude vis-à-vis de l'Église et de lui restituer ses biens. Il s'agit de savoir si ceux des templiers étaient inclus dans cette requête. Le Véronais finit peut-être par obéir aux prescriptions du souverain pontife, puisque le 23 mai 1212, Innocent III prit sa défense auprès de l'archevêque d'Athènes, en interdisant à celui-ci de l'excommunier « sans cause manifeste et raisonnable »<sup>89</sup>.

Par ailleurs, Innocent III protesta contre l'attitude de Renier de Travale et de l'empereur en insistant bien sur le fait que les châteaux de Zeitounion et de Ravenique avaient été remis aux templiers par Boniface de Montferrat pour les aider à secourir la Terre sainte et que les frères avaient engagé d'importants travaux et dépenses pour leur restauration<sup>90</sup>.

Cette évocation de secours pour la Terre sainte, ainsi que la rareté des témoignages concernant leur participation à des batailles au XIII<sup>e</sup> siècle, sont probablement à l'origine de l'hypothèse émise par quelques historiens sur le fait que les ordres n'accomplissaient pas leurs devoirs militaires en Romanie<sup>91</sup>.

Nous pensons, quant à nous, qu'il est possible que l'exploitation de leurs biens de Romanie et de Morée — comme ceux de Chypre et d'Arménie d'ailleurs — aient pu permettre aux frères de dégager des surplus susceptibles d'être envoyés au Proche-Orient sous forme de *responsiones* mais que, si les templiers avaient reconstruit et renforcé ces forteresses, c'était bien pour s'assurer d'une base militaire locale solide, à la fois pour lancer des opérations et pour être en capacité de résister à des attaques. Cela témoigne déjà d'une forme d'engagement militaire sur place. La situation et les caractéristiques des possessions de ces institutions en Morée et en Romanie, assez proches de ce que

<sup>87</sup> D. Jacoby, *Féodalité...*, *op. cit.*, p. 42-43. Sur l'investiture du fief, cf. I. Ortega, *Lignages...*, *op. cit.*, p. 426-431.

<sup>88</sup> L'archevêque des Thermopyles, l'élu de *Citrensi* et le prieur de Saint-Démétrius de Thessalonique (*Patrologiae Innocentii III...*, éd. cit., t. 216, col. 330, n° 151) ; les évêques de Daulia et de *Zaratoriensi*, et l'élu de *Nazorescensi* (*Ibid.*, t. 216, col. 331, n° 153) ; l'archevêque de Néopatras, l'évêque de Daulia et l'élu de *Nazorescensi* (*Ibid.*, t. 216, col. 331, n° 154).

<sup>89</sup> *Patrologiae Innocentii III...*, éd. cit., t. 216, col. 612-613, n° 100 ; R.-J. Loenertz, « Seigneurs... », art. cit., p. 242, n° 18.

<sup>90</sup> *Patrologiae Innocentii III...*, éd. cit., t. 216, col. 323, n° 136, col. 324, n° 137.

<sup>91</sup> P. Lock, « Military... », art. cit., p. 333, 336 ; Id., « Romanie », art. cit., p. 806 ; H. Nicholson, « Motivations... », art. cit., p. 5, 6, 9 ; K. Molin, « Military... », art. cit., p. 36, 38.

l'on rencontrait en Chypre et en Arménie, n'enlevaient rien à leur engagement politique, militaire et diplomatique dans les régions de Méditerranée orientale autres que la Terre sainte.

Le pape fit appel, en septembre-octobre 1210, aux archevêques d'Athènes (Bérard) et de Néopatras ainsi qu'à l'évêque de Daulia, pour qu'ils fassent restituer ces lieux aux templiers, en utilisant, si besoin, la sentence d'excommunication. Innocent III envoya également une lettre à l'empereur de Constantinople lui-même l'année suivante (en octobre 1211), pour lui reprocher non seulement, de ne pas s'engager en faveur de la Terre sainte mais, de surcroît, de molester les frères qui, eux, travaillaient à sa défense. Il demandait à Henri de leur restituer le château de *Situm* (Zeitounion) avec ses appartenances, et précisait que s'il ne l'écoutait pas, il ne lui apporterait plus son soutien lorsque celui-ci lui demanderait de l'aide<sup>92</sup>. Cette menace était susceptible de produire une réaction de la part de l'empereur étant donné ses besoins en hommes pour défendre les frontières de son État.

Face aux ordres religieux-militaires traditionnels qu'il ne devait pas trouver assez malléables à son goût, Henri I<sup>er</sup> fut à l'origine de la création d'un nouvel ordre, celui de Saint-Samson, installé dans l'hôpital éponyme de Constantinople. Il le dota, entre autres, du petit château de Garella (*Garelis*, aujourd'hui Altinyazi) en Thrace<sup>93</sup>. L'Hôpital de Saint-Samson fut placé sous la protection du pape aux alentours du 10 juillet 1208. Innocent III chargea son légat Benoît, prêtre cardinal titulaire de Sainte-Suzanne, de faire appliquer les dispositions qu'il avait prises en faveur de la reconnaissance de l'ordre, de ses membres et de ses biens<sup>94</sup>. Selon Filip Van Tricht, qui s'est intéressé à cette nouvelle institution, celle-ci serait parvenue à fusionner les « modèles charitables latins et byzantins » et aurait été fondée dans le but de défendre l'Empire latin de Constantinople. En effet, une lettre du pape Honorius III datée du 14 juillet 1222 atteste le droit des frères de cet ordre à porter des armes pour la défense de l'Empire latin contre les Grecs<sup>95</sup>.

## Conclusion

La relation des templiers et des hospitaliers avec les seigneurs participant à la Quatrième Croisade, puis avec la nouvelle hiérarchie conquérante de l'Empire byzantin, témoigne, pour certains cas répertoriés, d'une connaissance mutuelle ancienne, enracinée dans les terres d'origine des croisés, et de l'estime de ces derniers à l'égard des ordres, nourrie par leur piété, leur proximité de valeurs et leur admiration pour leur œuvre en Orient. Cette considération portée aux ordres se concrétisa par des donations en faveur de leurs commanderies occidentales avant, pendant et après la croisade.

Malgré le silence des sources narratives, la correspondance pontificale et les actes de la pratique, bien que de façon indirecte, semblent concourir en faveur d'une participation des ordres militaires à la croisade, démontrée par le rôle de Barozio. En Roumanie et en Morée, les templiers participèrent vraisemblablement à la conquête, étant donné la générosité de Boniface de Montferrat et de ses hommes à leur égard. Les réseaux de commanderies des ordres s'élaborèrent au rythme des conquêtes des seigneurs francs et de la création d'un tissu relationnel avec ces nouvelles élites.

Ces rapports, particulièrement fructueux et dynamiques pendant les cinq années qui suivirent la prise de Constantinople, se compliquèrent sérieusement après la mort des deux premiers souverains

<sup>92</sup> *Patrologiae Innocentii III...*, éd. cit., t. 216, col. 470, n° 109.

<sup>93</sup> Sur la localisation de ce site, cf. Peter Soustal, *Tabula imperii Byzantini*, t. 6 : *Thrakien (Thakē, Rodopē und Haimimontos)*, Vienne, Verlag der Österreichischen Akademie der Wissenschaften, 1991, p. 333.

<sup>94</sup> *Patrologiae Innocentii III...*, éd. cit., t. 215, col. 1435, n° 123, t. 216, col. 218, n° 17 ; *Die register Innocenz' III...*, éd. cit., vol. 11, p. 181-182, n° 118 (123) ; Raymond Janin, « Les sanctuaires de Byzance sous la domination latine (1204-1261) », *Revue des Etudes byzantines*, 2/1944, p. 170-171 ; J. Richard, « The establishment... » art. cit., p. 53 ; Timothy S. Miller, « The Sampson Hospital of Constantinople », *Byzantinische Forschungen*, 15/1990, p. 101-135 (cet auteur se méprend sur ce nouvel ordre militaire et indique que l'hôpital de Saint-Samson a été confié aux templiers qui se chargeaient d'apporter des soins aux malades, ce qui est mal connaître la vocation de l'ordre du Temple ; par ailleurs, il avance, entre autres, l'hypothèse hasardeuse que les templiers auraient complètement occidentalisé l'institution) ; Dionysios Stathakopoulos, « Discovering a Military Order of the Crusades : The Hospital of St. Sampson of Constantinople », *Viator*, 37/2006, p. 255-273 ; F. Van Tricht, *The Latin...*, op. cit., p. 343-347. Sur les possessions de cet ordre, voir aussi l'article très riche de Eugène Dalleggio d'Alessio, « Les sanctuaires urbains et suburbains de Byzance sous la domination latine (1204-1261) », *Revue des Études byzantines*, 11/1953, p. 50-61.

<sup>95</sup> *Regesta Honorii papae III (1216-1227)*, éd. Pietro Pressutti, 2 vol., Rome, E. Loescher, 1888-1895, t. 2, p. 87, n° 4088 ; F. Van Tricht, *Latin...*, op. cit., p. 344.

emblématiques, l'empereur Baudouin I<sup>er</sup> et le roi Boniface de Montferrat, entraînant de lourdes pertes matérielles mais aussi d'influence et de prestige pour l'ordre du Temple dans la région. La volonté d'Henri de Constantinople de n'octroyer des fiefs qu'à des vassaux et non plus à l'Église et aux institutions qui lui étaient rattachées, fut réellement dommageable aux ordres militaires. Son attitude encouragea quelques barons à s'emparer pour eux-mêmes des possessions templières proches de leurs domaines, détériorant ainsi la situation entre les autorités laïques et l'ordre spolié.

Si l'on fait abstraction des alliances nouées par les frères des ordres avec les plus hautes autorités des nouveaux États fondés en terre grecque, les multiples querelles qui les mirent aux prises, dans ces régions, avec l'empereur Henri, d'importants barons et des dignitaires ecclésiastiques, nécessitèrent l'intervention du pape. En acceptant de devenir le dépositaire de toutes les plaintes émises de part et d'autre, celui-ci parvint à garder la mainmise sur les affaires d'Orient.

## ANNEXE 1

**TABLEAU DES DONATIONS DES CROISÉS EN FAVEUR  
DES ORDRES RELIGIEUX-MILITAIRES DANS LEUR RÉGION D'ORIGINE  
(4<sup>ème</sup> croisade)**

Nom du donateur	Origine géographique du donateur	Ordre et commanderie bénéficiaires	Type de bien concédé et localisation de la donation	Date	Lieu d'émission de l'acte
<b>Renaud de Montmirail</b>	Montmirail-au-Perche (domaine royal)	Templiers d'Avrillé	Dans la forêt de Montmirail	1199	
<b>Jean de Villers</b>	Honnecourt, Nord (domaine royal)	Hôpital	Deux moulins à Creute	6 janvier 1207	Syrie
<b>Barthélémy de Mézières, dit Bachelers</b>	Mézières-en-Santerre, près d'Amiens (domaine royal)	Hôpital	Rente d'un muid de blé et d'un muid d'avoine à prendre sur sa grange de Mézières	6 janvier 1207	Syrie
<b>Bernard du Plessier</b>	Près d'Amiens (domaine royal)	Hôpital	Trois muids de blé et trois muids d'avoine, à prendre sur la dîme d'Hargicourt	6 janvier 1207	Syrie
<b>Godefroy de Guise, seigneur de Sains</b>	Près de Ver vins, en Picardie ? (domaine royal)	Hôpital, commanderie d'Éterpigny	Rente de sept muids de froment sur sa dîme de Douilly	Janvier 1207	Syrie
<b>Louis, comte de Blois et de Chartrain, et son épouse Catherine</b>	Comté de Blois	Temple	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Approbation de dons de biens fonciers à Sours et de terres au Champ-Festu par sa mère.</li> <li>- Approbation d'un don de 6 muids de blé sur le moulin de Gourdez à l'Hôpital concédé par son père.</li> <li>- Divers</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Avant la croisade, 1192</li> <li>- 20 octobre 1195</li> <li>- 4 juin 1202</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sours (<i>Soiis</i>).</li> <li>- Sours</li> </ul>
<b>Raoul Mahons</b>	Comté de Blois ?	Temple		1 <sup>er</sup> septembre 1203	Constantinople
<b>Robert de Frouville, et consentement de Renaud de Montmirail</b>	Comté de Blois	Temple	- 3 muids de blé sur le moulin Baudouin, dans la seigneurie d'Alluyes (Eure-et-Loir)	1203	Zara ou Syrie ou autre ?

Nom du donateur	Origine géographique du donateur	Ordre et commanderie bénéficiaires	Type de bien concédé et localisation de la donation	Date	Lieu d'émission de l'acte
<b>Étienne, frère du comte du Perche</b>	Comté du Perche	Temple	- Ses maisons à Arponnel - 100 arpents de terre dans la forêt de Gastines, entre Chartres et Brimont	Vers 1200	Chartrain
<b>Guillaume de Ferrières, vidame et poète</b>	Chartres	Temple (reçu dans l'ordre)	- Un muid de blé sur sa grange de Generville (près de Chartres) - Un second muid	- 1203-1204 - Avril 1204	- Acre  Constantinople
<b>Yves de Vieux-Pont</b>	Courville, dans le Chartrain	Temple	- 100 sous sur le péage de Courville - Un bourgeois, Robert Enout	- 1191	- Acre
<b>Milon de Bréban</b>	Champagne	Templiers de Provins	Une partie du bois de la forêt de Sourduin (en Seine-et-Marne)	1216	Constantinople ?
<b>Jean le Bréban, fils cadet du précédent, et Héloïse, son épouse</b>	Champagne	Templiers de Provins	Soixante arpents dans la forêt de Sourduin	1216	
<b>Renard de Dampierre</b>	Champagne	Hospitaliers	Sa maison d'Hautecour, près de Vitry	4 mars 1233	
<b>Anseau de Dampierre, fils du précédent</b>	Champagne	Hospitaliers	?	Juillet 1234	
<b>Boniface de Montferrat</b>	Piémont	Templiers	Rentes de Montebello	1194	

**Légende** (basée en partie sur la typologie établie par J. Longnon, *Les Compagnons de Villehardouin. Recherches sur les croisés de la quatrième croisade*, Genève, Librairie Droz, 1978) :

\* En jaune : Croisés du comté de Champagne

\* En bleu : Croisés des comtés de Blois, de Clermont et du Perche

\* En vert : Croisés du domaine royal.

\* En marron : Croisés d'Italie du Nord.

## ANNEXE 2

**TABLEAU DES CROISÉS TÉMOINS DE DONATIONS  
EN FAVEUR DE L'ORDRE DU TEMPLE DANS LEURS RÉGIONS D'ORIGINE  
(4<sup>ème</sup> croisade)**

Nom et origine géographique du témoin	Nom et origine géographique du donateur	Date	Lieu d'émission de l'acte
<b>Geoffroy de Villehardouin (neveu) (Champagne)</b>	<b>Vilain d'Aulnay</b>	1201	
<b>Oger de Saint-Chéron (Champagne)</b>	<b>Vilain d'Aulnay</b>	1201	
<b>Guy de Chappes (Champagne)</b>	<b>Vilain d'Aulnay</b>	1201	
<b>Clarembaud de Chappes (Champagne)</b>	<b>Vilain d'Aulnay</b>	1201	
<b>Louis, comte de Blois et de Chartrain</b>	<b>Raoul Mahons</b>	1 <sup>er</sup> septembre 1203	Constantinople
<b>P. du Cardonnay, chapelain du précédent (Picardie ?)</b>	<b>Raoul Mahons</b>	1 <sup>er</sup> septembre 1203	Constantinople
<b>Eudes de Vaux (<i>O. de Vallibus</i>), chevalier (près de Beauvais ?)</b>	<b>Raoul Mahons</b>	- 1 <sup>er</sup> septembre 1203 - 1210 ?	- Constantinople - France ?
<b>Guillaume de Sains, chevalier (comté de Clermont)</b>	<b>Raoul Mahons</b>	1 <sup>er</sup> septembre 1203	Constantinople
<b>Renaud de Béronne (comté de Clermont)</b>	<b>Raoul Mahons</b>	1 <sup>er</sup> septembre 1203	Constantinople
<b>P. Canivet, sergent du comte de Blois</b>	<b>Raoul Mahons</b>	1 <sup>er</sup> septembre 1203	Constantinople
<b>Jean de Noirémont (près de Beauvais)</b>	<b>Raoul Mahons</b>	1 <sup>er</sup> septembre 1203	Constantinople
<b>Firmin, sergent</b>	<b>Raoul Mahons</b>	1 <sup>er</sup> septembre 1203	Constantinople
<b>Gervais de Châteauneuf (région de Chartres)</b>	- <b>Roger de Marcouville</b> (Eure, Haute-Normandie) - <b>Téon de Louvilliers</b> (Eure, Haute-Normandie) - <b>Guillaume de Ferrières</b>	- 1180 - 1191 - Avril 1204	- Eure - Eure - Constantinople

Nom et origine géographique du témoin	Nom et origine géographique du donateur	Date	Lieu d'émission de l'acte
<b>Gautier de Godonville (comté de Blois)</b>	<b>- Renaud de Montmirail - Geoffroy, vicomte de Chateaudun</b>	1199	
<b>Pierre de Frouville (comté de Blois)</b>	<b>Robert de Frouville, son frère</b>	1203	Zara ou Syrie ou autre ?
<b>Rotrou de Montfort (Comté de Blois)</b>	<b>Robert de Frouville</b>	1203	Zara ou Syrie ou autre ?
<i>Geduinus de Belloviler</i>	<b>Robert de Frouville</b>	1203	Zara ou Syrie ou autre ?
<i>Willelmus Purnele</i>	<b>Robert de Frouville</b>	1203	Zara ou Syrie ou autre ?
<i>Gaufridus de Perei</i>	<b>Robert de Frouville</b>	1203	Zara ou Syrie ou autre ?
<i>Hugo de Marboe</i>	<b>Robert de Frouville</b>	1203	Zara ou Syrie ou autre ?
<i>Willelmus de Quarrol</i>	<b>Robert de Frouville</b>	1203	Zara ou Syrie ou autre ?
<i>Willelmus Senonensis</i>	<b>Robert de Frouville</b>	1203	Zara ou Syrie ou autre ?
<i>Johannes Raimbaut</i>	<b>Robert de Frouville</b>	1203	Zara ou Syrie ou autre ?
<i>Herbertus de Reis</i>	<b>Robert de Frouville</b>	1203	Zara ou Syrie ou autre ?
<i>Paganus Tortus</i>	<b>Robert de Frouville</b>	1203	Zara ou Syrie ou autre ?
<i>Hugo de Chavernai</i>	<b>Robert de Frouville</b>	1203	Zara ou Syrie ou autre ?
<i>Gaufridus Lovel</i>	<b>Robert de Frouville</b>	1203	Zara ou Syrie ou autre ?
<i>Johannes Boferi</i>	<b>Robert de Frouville</b>	1203	Zara ou Syrie ou autre ?
<b>Nicolas de Frouville (Nicholaus de Fraevilla)</b>	<b>Robert de Frouville</b>	1203	Zara ou Syrie ou autre ?
<i>Reinaldus Morehier</i>	<b>Robert de Frouville</b>	1203	Zara ou Syrie ou autre ?
<i>Odo de Castello</i>	<b>Robert de Frouville</b>	1203	Zara ou Syrie ou autre ?

Nom et origine géographique du témoin	Nom et origine géographique du donateur	Date	Lieu d'émission de l'acte
<b>Rémi de Vitry (<i>Remigius de Vitreio</i>), chapelain de Robert de Frouville</b>	<b>Robert de Frouville</b>	1203	Zara ou Syrie ou autre ?
<b><i>Hemmericus Ysnard</i></b>	<b>Renaud de Montmirail</b> (approbation de la donation de <b>Robert de Frouville</b> )	1203	Zara ou Syrie ?
<b><i>Galerannus de Auneto</i></b>	<b>Renaud de Montmirail</b> (approbation de la donation de <b>Robert de Frouville</b> )	1203	Zara ou Syrie ?
<b><i>Henfredus de Vova</i></b>	<b>Renaud de Montmirail</b> (approbation de la donation de <b>Robert de Frouville</b> )	1203	Zara ou Syrie ?
<b>Simon de Montfort (domaine royal)</b>	- <b>Robert de Frouville</b> - Approbation de <b>Renaud de Montmirail</b>	1203	Zara ou Syrie ?
<b>Guy de Montfort, son frère (domaine royal)</b>	- <b>Robert de Frouville</b> - Approbation de <b>Renaud de Montmirail</b>	1203	Zara ou Syrie ?
<b>Renaud de Montmirail (domaine royal)</b>	<b>Étienne du Perche</b>	vers 1200	Chartrain

**Légende** (basée en partie sur la typologie établie par J. Longnon, *Compagnons..., op. cit.*) :

- \* En jaune : Croisés du comté de Champagne
- \* En bleu : Croisés des comtés de Blois, de Clermont et du Perche
- \* En vert : Croisés du domaine royal.
- \* En marron : Croisés d'Italie du Nord.



## ANNEXE 3

TABLEAU DES DONATEURS ET DONATIONS AU TEMPLE EN MORÉE ET EN ROMANIE  
(1204-1212)

Donateurs	Type de donation	Territoire
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Albertino de Canossa, co-seigneur de Thèbes</li> <li>- Rolandino de Canossa, son frère, co-seigneur de Thèbes</li> <li>- Hugues de Coligny, seigneur de Serrès</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des <b>personnes</b> : Jean, fils de Nicolas de Vianet, avec ses frères et sœurs -, et <b>tous leurs biens</b></li> <li>- La terre de <i>Rupo</i></li> </ul>	Territoire de Thèbes
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Amédée de Pofoy, connétable</li> <li>- Guido Pelavicino, marquis de Bodonitsa</li> </ul>	Le château de <b>Zeitounion</b> ( <i>Situm, Sydonius</i> , auj. Lamia), confirmé par Boniface de Montferrat	Thessalie
Archevêque de Thèbes	Un <b>parc</b> ou un <b>verger</b> ( <i>viridarium</i> )	Territoire de Thèbes
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Baudouin de Flandre, empereur</li> <li>- Enrico Dandolo, doge vénitien</li> <li>- Chevaliers et barons de l'armée franque</li> </ul>	Ville de <i>Satalia</i> (Attalia ?, auj. Antalya)	Sur la rive méridionale de l'Asie mineure
Benoît, cardinal de Sainte-Suzanne, cardinal et légat	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Église de <b>Sainte-Lucie</b>, appelée Fotini (<i>Fotae Graeco</i>)</li> <li>- Monastère de <b>Philocalos</b> (<i>Philocali</i>)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- À l'extérieur de la ville de Thèbes</li> <li>- À Thessalonique</li> </ul>
Boniface de Montferrat, roi de Thessalonique	Château de <b>Ravenique</b>	Thessalie
Guillaume de Champlitte, prince d'Achaïe	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Casal de <b>Laffustan</b> (probablement Phosténa), autorisation de Boniface de Montferrat</li> <li>- Au moins <b>trois autres fiefs</b>, confirmés ensuite par Geoffroy de Villehardouin</li> </ul>	Achaïe
Guillaume de Résie	Casal de <b>Pasalan</b> (non identifié) et ses appartenances, confirmé par Geoffroy de Villehardouin	
Hugues de Besançon	Casal de <b>Paliapolis</b> (probablement Palaiopolis d'Élide), confirmé par Geoffroy de Villehardouin	Élide
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Jacques d'Avesnes, seigneur de Négrepont</li> <li>- Ravano dalle Carceri, seigneur tiersier</li> <li>- Giberto da Verona, seigneur tiersier</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La maison de <b>Lageran</b> et ses appartenances</li> <li>- Casal de <b>Oizparis</b></li> <li>- Des <b>terres</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dans la ville de Négrepont</li> <li>- Sur l'île de Négrepont (Eubée)</li> </ul>